

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE D'OURSBELILLE

CARTE COMMUNALE



Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 24/06/2005

RAPPORT DE PRESENTATION

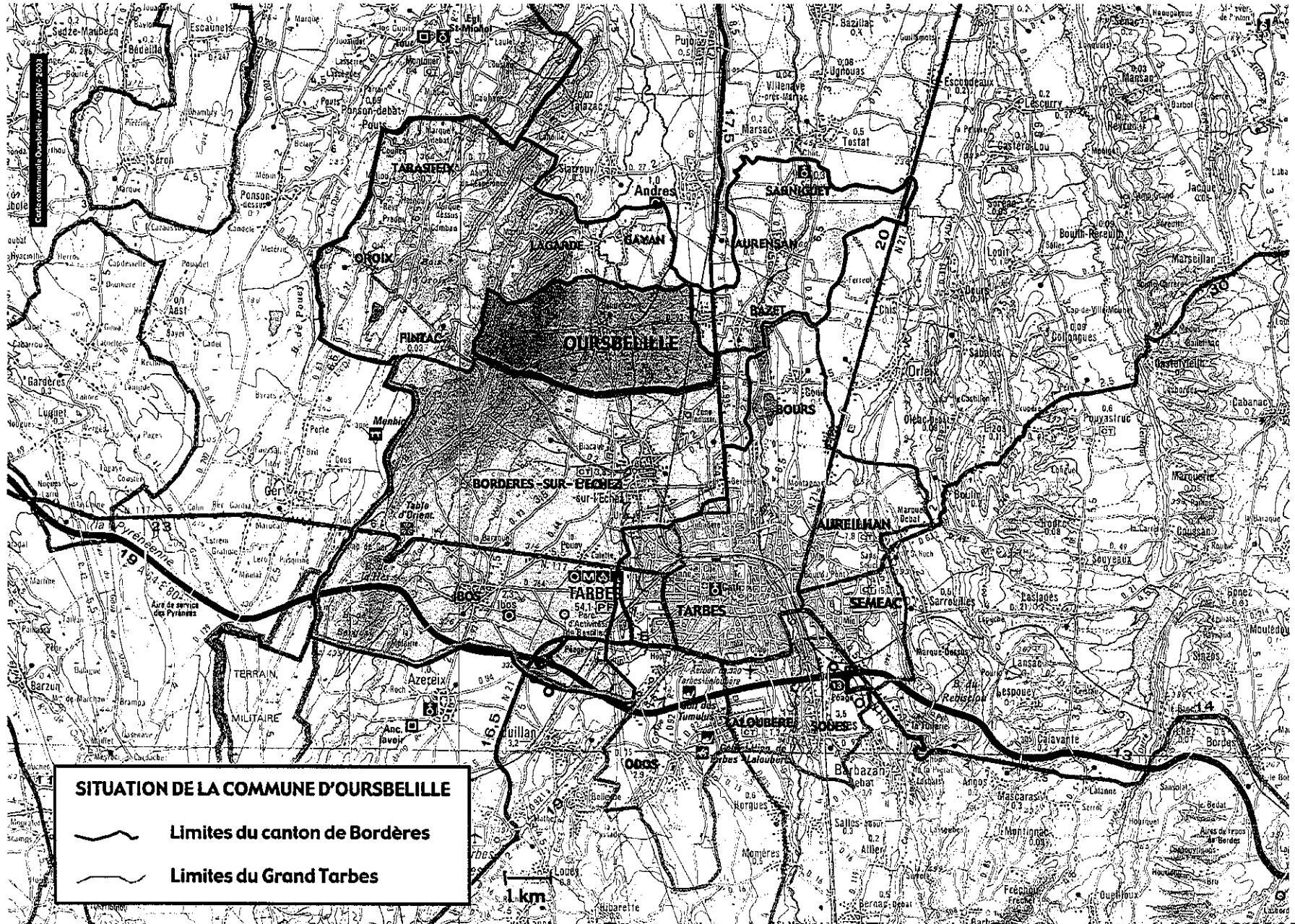
Décembre 2003

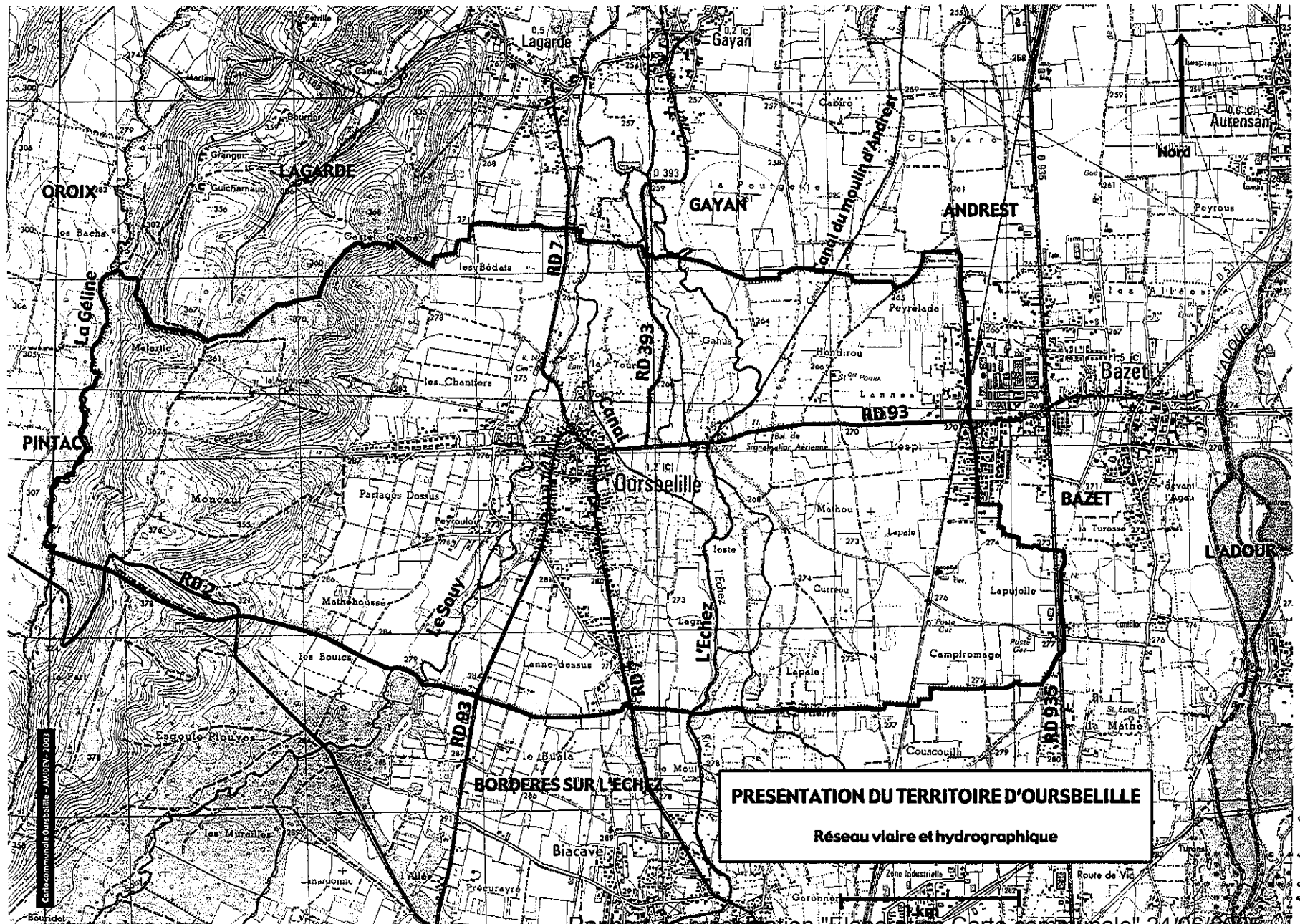
**AMIDEV** Bureau d'études AMIDEV  
63, rue Pasteur 65000 TARBES - Tél. 05.62.34.11.51

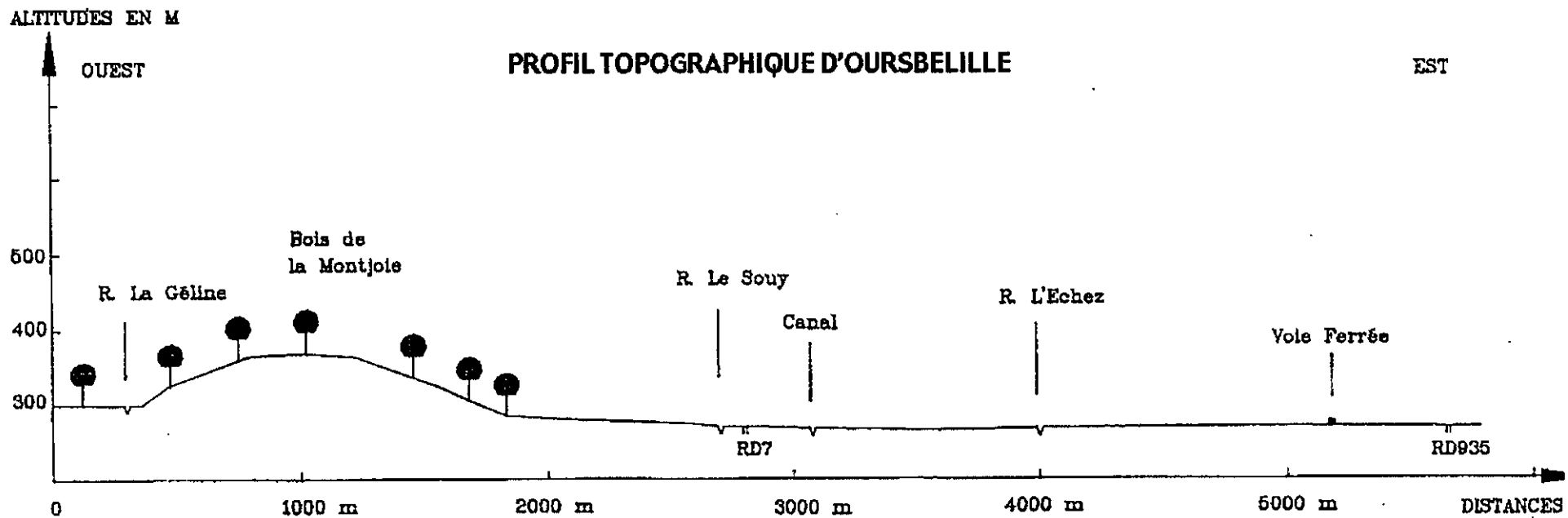
# SOMMAIRE

## **1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

<b>1.1</b>	<b>UN TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER ENTRE COTEAUX ET PLAINE DE L'ADOUR TARBAISE, STRUCTURE PAR LES COURS D'EAU</b>	
1.1.1	UN CHEVELU DE RUISSEAUX ET CANAUX	
1.1.2	DEUX GRANDS COMPARTIMENTS GÉOMORPHOLOGIQUES ET PAYSAGERS	
1.1.3	LA FORÊT COMMUNALE	
1.1.4	UN PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	
1.1.5	LES INONDATIONS CONSTITUENT LE RISQUE LE PLUS PRÉGNANT	
1.1.6	UN TERRITOIRE HABITÉ DEPUIS LONGTEMPS	
<b>1.2</b>	<b>UNE COMMUNE RURALE DONT L'ÉVOLUTION EST LIÉE A L'AGGLOMÉRATION TARBAISE</b>	
1.2.1	LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SE STABILISE AUX ALENTOURS DE 1200 HABITANTS	
1.2.2	LE PARC DE LOGEMENTS RÉCENTS EST DEvenu SUPÉRIEUR À CELUI DES LOGEMENTS ANCIENS	
1.2.3	UNE AGRICULTURE BIEN VIVANTE QUI S'EST ADAPTÉE	
1.2.4	L'ARTISANAT LIÉ À LA CONSTRUCTION BIEN PRÉSENT, DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SATISFAISANTS	
1.2.5	L'INTERCOMMUNALITÉ	
<b>1.3</b>	<b>ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE</b>	
1.3.1	UN VILLAGE TRADITIONNEL DE LA PLAINE BIGOURDANE EN COURS DE MUTATION	28
1.3.2	UN HABITAT ANCIEN IMPOSANT ET RICHE ARCHITECTURALEMENT	31
1.3.3	L'URBANISATION PAVILLONNAIRE CONTEMPORAINE FAÇONNE DE NOUVEAUX QUARTIERS	31
1.3.4	LES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS RÉDUITS MAIS REGROUPÉS	32
1.3.5	LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES PEUVENT FAIRE FACE À UNE AUGMENTATION DE POPULATION	37
1.3.6	LES AUTRES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT	37
1.3.7	BILAN DE LA CARTE COMMUNALE ACTUELLE	40
<b>1.4</b>	<b>PRISE EN COMPTE DES PROJETS COMMUNAUX ET INTER-COMMUNAUX</b>	<b>44</b>
1.4.1	LES PROJETS COMMUNAUX	44
1.4.2	LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES VOISINES	44
1.4.3	LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT)	44
<b>1.5</b>	<b>PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>45</b>
<b>1.6</b>	<b>SYNTHESE ET ENJEUX</b>	<b>47</b>
1.6.1	SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX	47
1.6.2	LES ENJEUX MAJEURS DE LA CARTE COMMUNALE	48
<b>2</b>	<b>CHOIX DE LA COLLECTIVITÉ ET ZONAGE RETENU</b>	<b>49</b>
<b>3</b>	<b>INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>52</b>







# 1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## 1.1 UN TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER ENTRE COTEAUX ET PLAINE DE L'ADOUR TARBAISE, STRUCTURE PAR LES COURS D'EAU

La commune d'Oursbelille est située dans la partie ouest de la plaine de l'Adour, à l'aval de Tarbes. Cf. cartes de situation p 2 et 3.

Elle appartient au canton de Bordères - sur - Echez avec 10 autres communes. Elle jouxte la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes à laquelle appartiennent 2 communes du canton. Elle fait partie de l'Aire du Schéma Directeur de l'Agglomération Urbaine Tarbes-Lourdes qui inclut 26 communes.

Avec 1198 habitants au dernier recensement (1999), la commune présente une densité de 106 habitants au km<sup>2</sup>, proche de celle du canton (108) mais inférieure à celles des communes de la première couronne Tarbaise (200 à 700) et bien sur supérieure à la densité moyenne du département (50). Du fait de sa proximité de Tarbes, cette commune rurale connaît un développement résidentiel depuis les années 1960/70.

D'une superficie totale de 1133 ha, son territoire s'étire en travers de la plaine d'Ouest en Est et s'étage entre 376 m, point culminant des coteaux Ouest, et 260 m, au Nord de la commune, entre le Souy et l'Echez. Cf. profil topographique p4

### 1.1.1 Un chevelu de ruisseaux et canaux

Le territoire est drainé par un ensemble de voies d'eau d'orientation dominante nord-sud, affluents rive gauche de l'Adour, qui sont d'Ouest en Est :

- la **Géline**, qui descend du plateau de Ger et borde le territoire communal au revers Ouest du coteau bordant la plaine où le village est implanté, affluent de l'Echez ;

- Le **Souy**, qui prend sa source aussi sur le rebord du plateau de Ger, affluent de l'Echez ;

- L'**Echez** qui prend sa source dans le piémont pyrénéen, aux environs de Lourdes, et coule parallèlement à l'Adour jusqu'à Maubourguet où il la rejoint. Cette rivière est accompagnée dans sa traversée de la commune, comme tout au long de son parcours dans la plaine, d'un chevelu de ruisseaux et de canaux, très caractéristique de cette portion de la plaine de l'Adour . Les deux principaux sont le canal du moulin d'Oursbelille, qui borde au nord-est le plateau où est le village, et le canal du moulin d'Andrest qui irrigue le nord-est du territoire communal.



Rapport de présentation "Élaboration de la Carte communale" 24/06/2003

Le village se situe en bout d'une serre qui sépare le bassin de l'Echez à l'Est, de celui du Souy à l'Ouest. Les deux rivières se rejoignent au nord de cette serre, isolant ainsi le village. Cette situation lui a valu le nom de « Belle isle », précédé du préfixe « Ours » qui viendrait du basque « our » signifiant « eau ».

### **1.1.2 Deux grands compartiments géomorphologiques et paysagers**

Du point de vue de la nature du sol, comme de la géomorphologie, on rencontre deux secteurs bien distincts :

- les coteaux ouest qui sont composés, sur les sommets, d'argiles à galets du pontico-pliocène, et sur les pentes, de colluvions caillouteuses issues des argiles à galets précédentes et des alluvions anciennes, cordons caillouteux ;
- la plaine constituée des galets, graviers et sables des alluvions plus ou moins anciennes de la plaine de Tarbes.

Cette organisation se retrouve dans la lecture du paysage : les coteaux sont boisés de façon continue, essentiellement par du chêne pédonculé, voir un peu de chêne sessile et quelques châtaigniers en pied de coteau. La plaine, aux sols bruns développés sur alluvions, est occupée par les cultures, actuellement presque exclusivement du maïs, les autres céréales, les prairies et la vigne lui ayant cédé le pas. cf. profil topographique p4, carte paysagère p6

**Le paysage agricole de plaine** présente trois facettes différentes :

- à l'ouest, entre les coteaux et le Souy, une zone très ouverte (quartiers les Bedats, les Chantiers, Les Partages-Dessus, Peyroulou) avec un parcellaire très régulier, sans trace de bocage, peut-être issus de partages collectifs anciens (moyen-âge) ;
  - le tiers central de la commune où l'eau est très présente, sa présence a conditionné l'organisation agricole autour des canaux d'irrigation : un maillage bocager est encore très perceptible au Nord et à l'Est du village, c'est là que les prairies ont résisté le plus longtemps à la conversion au maïs ; des petits bois accompagnent le Souy et l'Echez. Les traces des multiples usages anciens de l'eau sont encore très présentes : 3 moulins, un lavoir, une scierie. Cf. carte des éléments historiques et du patrimoine rural p12
- Une ancienne zone « marécageuse » est mentionnée au nord-est du village.

Le bourg se situe dans cette partie, mais contrairement à la majorité des villages de la plaine de l'Adour, l'eau est absente des rues en raison de la position surélevée du bâti par rapport aux cours d'eau environnants.

- à l'Est (quartiers Peyrelade, Hondirou, Lannes, Lespi, Mathou, Lapale, Lapujolle), mais aussi au Sud (Lanne-Dessus, Mathehoussé), un ensemble de vastes parcelles où l'agriculture a depuis longtemps basculé dans la monoculture intensive du maïs. Cependant quelques petites parcelles de vignes y sont encore présentes à l'Est, vers Bazet.



IGN SCAN 100 © MNHN/IEGB/SPN - MATE - DIREN MP



Code régional : 0000084      Code national : 730011475  
 ZNIEFF de Type I : BOIS DE BROUHENA, D'OROIX

DIREN Midi Pyrénées - Cité administrative - Bât G - Bvd Armand Duportal - 31074 Toulouse Cedex

Le **bourg**, du fait de la position du noyau ancien en tête de la petite arrête sud-nord, est bien resté groupé dans son ensemble. Les deux grandes exceptions sont au Sud le long de la RD 7 vers Bordères et à l'Oust, où il s'étire considérablement vers le pied de coteau le long de l'allée de la Montjoie.

Sur le plan paysager, et aussi fonctionnel, la bande construite d'Oursbelille contre la commune de Bazet appartient à l'unité urbanisée du village de Bazet.

### 1.1.3 La forêt communale cf. contour sur la carte paysagère p6

Elle s'étend sur 168 ha de la Gélina, à l'Ouest, jusqu'au pied de coteau à l'Est.

Elle fait l'objet d'aménagements forestiers depuis 1882. L'aménagement actuel, 1988-2002, arrive à échéance. Il prévoyait une série unique traitée en futaie régulière de chêne pédonculé (57 %) exploité à 0,70 m de diamètre, de chêne rouge et feuillus divers (10 %), de douglas (16 %), de pin laricio (10 %) et de résineux divers (7%). La réussite des différentes plantations de résineux est assez médiocre et la chênaie faute d'éclaircie régulière voit sa qualité de bois d'œuvre compromise. Les nombreux travaux d'amélioration à réaliser ne laissent pas envisager de revenus conséquents avant plusieurs années. Cependant le remboursement à l'Etat du prêt contracté pour financer ces plantations de résineux a été annulé en raison de leur échec.

L'inventaire de 1988 faisait apparaître les espèces suivantes :

- Flore : chênaie pure sur les fonds de vallée et pentes faibles avec noisetier, saules, bourdaine, houx, millepertuis, germandrée scorodaine. Ailleurs, chênaie mélangée de châtaignier, robinier, aulne, frêne et chêne sessile.

- Faune : Chevreuil (surabondant, plan de chasse), sanglier (erratique), bécasse, pigeon ramier (chassé à partir de 13 palombières), buse variable, milan noir, milan royal, blaireau (peu abondant, à protéger), renard.

- Intérêt particuliers : les rives de la Gélina et leur végétation feuillue méritent d'être protégées (Chêne pédonculé, frêne, aulne et saules divers).

La forêt est desservie par un ensemble de routes et pistes. Il n'y a pas d'aménagement d'accueil du public particulier.

### 1.1.4 Un patrimoine naturel sensible

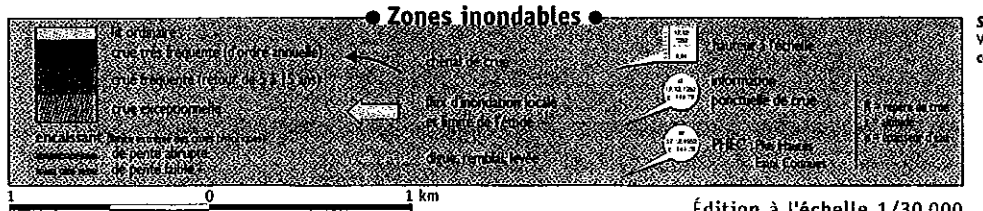
\* Informations sur l'eau : la commune se trouve dans une « zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole » et dans une « zone de répartition des eaux ». En effet, l'Echez est classé dans la catégorie « rivières déficitaires et rivières réalimentées en périodes d'étiage », tout prélèvement supérieur à 8 m<sup>3</sup>/h est soumis à autorisation.

La qualité de l'eau de l'Echez est dans la catégorie 3 de l'Agence de l'eau (qualité médiocre), l'objectif est de la faire passer en catégorie 1B (bonne qualité). Les

(Extrait de) **Cartographie informative  
des zones inondables de Midi-Pyrénées**  
**BASSIN DE L'ADOUR**



**COMMUNE D'OURSBELILLE**



rièrres de la commune correspondent à des eaux de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole. Elles constituent des corridors alluviaux avec ripisylves remarquables.

\* L'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) effectué par le Ministère de l'Environnement et le Secrétariat Faune-Flore a reconnu la valeur du patrimoine naturel d'une partie de la commune puisqu'une ZNIEFF englobe la forêt du coteau Ouest : ZNIEFF n°730011475 (de Type 1) « Bois de Brouhena et d'Oroix ». Elle s'étire sur le territoire de plusieurs commune, depuis Ibos au Sud jusqu'à Vic en Bigorre au Nord. cf. carte p 8

Elle a été inventoriée pour plusieurs aspects :

- **pour son intérêt phytogéographique** : présence du chêne tauzin (chêne des Pyrénées, espèces ibéro-atlantique, thermophile et héliophyle, commune uniquement dans l'Ouest, notamment les landes de Gascogne) et de l'Osmonde royale (grande fougère de zones humides, en raréfaction) ;

- **pour son intérêt écologique et botanique** : tourbières à Oroix et forêts alluviales des climats atlantiques (la Gélina) ;

- **pour son intérêt ornithologique** : présence de l'Aigle botté (Petit aigle forestier, assez rare) et du Faucon hobereau (Petit faucon migrateur, insectivore, affectionnant les ripisylves).

Rappel : Les ZNIEFF de type I et II

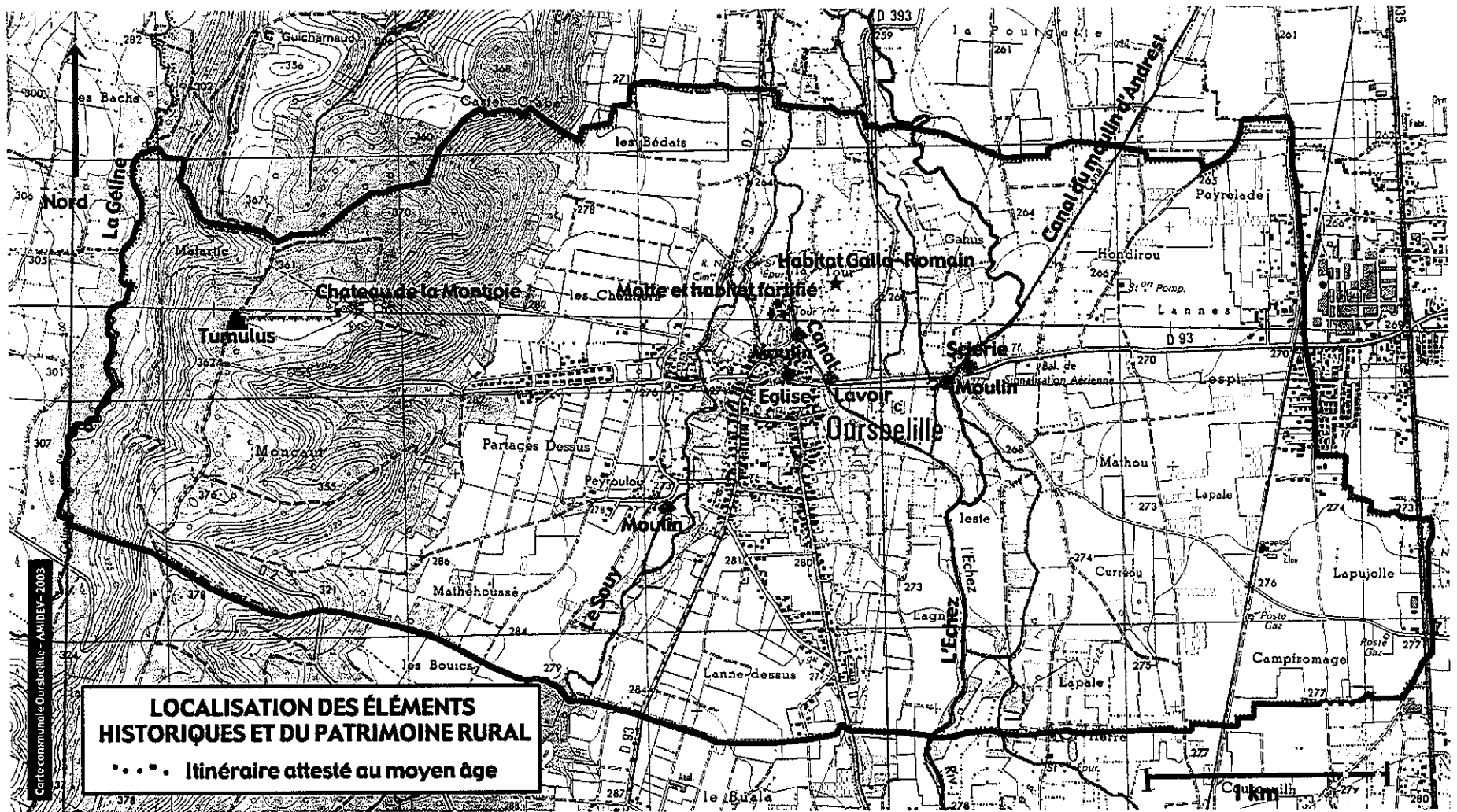
Les zones de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Les zones de type I, de superficie limitée sont caractérisées par la présence d'espèces protégées, d'espèces ou d'association d'espèces rares, menacées ou caractéristiques du patrimoine régional. Elles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement ou de gestion.

### 1.1.5 Les inondations constituent le risque le plus prégnant

Les risques naturels et technologiques identifiés sur la commune sont :

- le transport de matière dangereuse, du fait des voies de grandes circulation ;
- Les feux de forêt : concerne la forêt communale ;
- Les séismes : zone 1B de sismicité ;
- Les inondations : elles proviennent des 3 ruisseaux et sont surtout importantes dans la plaine de l'Echez et se développent au nord du village (Echez, canal et confluence avec le Souy) cf. carte p10 ; elles ont motivé l'adoption le 13/03/91 d'un Plan d'Exposition aux Risques. Celui-ci est exposé dans le § 1.3.3.



### 1.1.6 Un territoire habité depuis longtemps

Les différentes phases de la colonisation du territoire d'Oursbelille sont commentées par plusieurs documents dont une synthèse est consultable en mairie et sont attestées par plusieurs vestiges encore visibles sur la commune.

*Cf. cartes des éléments historiques et du patrimoine rural p12*

Pour la période protohistorique, les vestiges se limitent en fait à la présence du chemin de crêtes et du tumulus situé près de lui. Ils sont donc concentrés à l'Ouest sur les coteaux. Ce tumulus (tombe) est entouré d'un fossé et il est de petite taille contrairement aux autres de ce type sur la région.

La période gallo-romaine est ensuite plus renseignée comme dans de nombreux autres sites de la vallée de l'Adour. A 250 m à l'Est de la tour actuelle et à l'Ouest de la RD 393 qui mène à Gayan, un ensemble de champs a donné un abondant mobilier Gallo-romain ( tessons de poterie, tegmen, pessons...) témoignant ainsi de la présence d'un habitat (éventuellement d'une villa ). Ce site est donc « coincé » entre deux cours d'eau, au lieu-dit « Saint-Martin et Laslampades ». Ce toponyme renvoie au premier temps du christianisme.

Pour la période médiévale c'est un habitat fortifié qui en témoigne. Le château d'Oursbelille daterait du début du XI<sup>ème</sup> siècle et se trouve à l'extrémité nord de l'éperon sur lequel est le village actuel. Un gros tertre supporte une tour, séparé au sud par un fossé d'une grande basse-cour trapézoïdale. Les murs les plus anciens pourraient dater du XII<sup>ème</sup> et les plus récents du XV<sup>ème</sup> (tour actuelle bien qu'une autre tour l'ait précédé). Le village actuel date de cette époque, les premières mentions remontent au XII<sup>ème</sup> sous le nom « d'Orz » ou « Ors ».

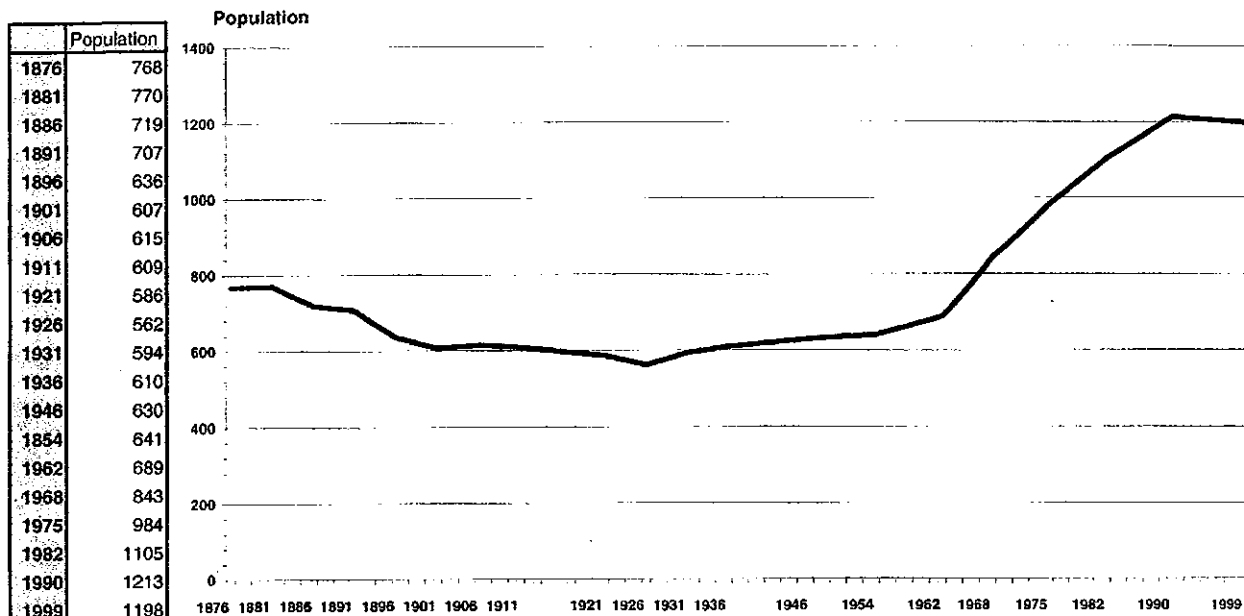
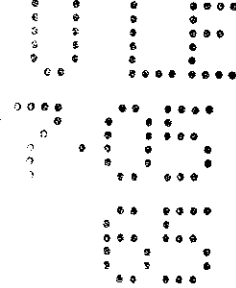
Oursbelille est citée en 1342 comme paroisse faisant partie de l'archiprêtré d'Ibos. L'église y est située dans « la bella insula ». L'église actuelle située à environ 125 m au sud-est de la basse-cour du château pourrait bien se trouver sur ancien édifice médiéval du XIV<sup>ème</sup>. On suppose aussi la présence d'une église encore antérieure, au haut-moyen âge, au lieu dit Saint-Martin où un habitat se serait développé à partir du site gallo-romain puis déplacé vers le « Castrum » au XII<sup>ème</sup>.

La mise en culture des terres des lieux dits « les bedats » et « les Chantiers » peut remonter à cette époque médiévale.

Le château de la Montjoie date lui du XIX<sup>ème</sup> et fut le témoin d'épisodes d'histoire plus récente comme l'installation du PC du « groupe Pierre » de résistants locaux et les bombardements de juin 1944.

Quant à l'Ours du blason de la commune, il serait issue d'une légende. En l'an de grâce 1750, Noble Henri Auguste de Piollenc, dernier grand Chef de la Commanderie borderoise, tua de son épée un ours immense qui s'était réfugié sur la Belle -Isle voisine. Pour l'en remercier, un artiste local lui confectionna une bannière d'or sur laquelle était brodé l'ours reproduit sur le blason communal.

# UN SIECLE D'EVOLUTION DE LA POPULATION

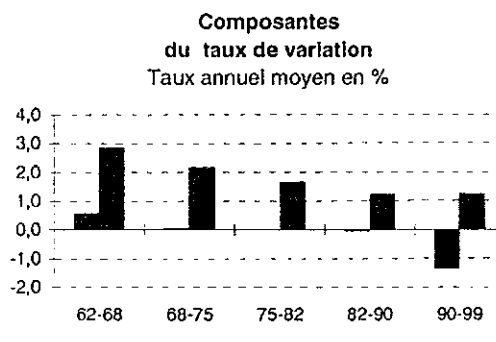
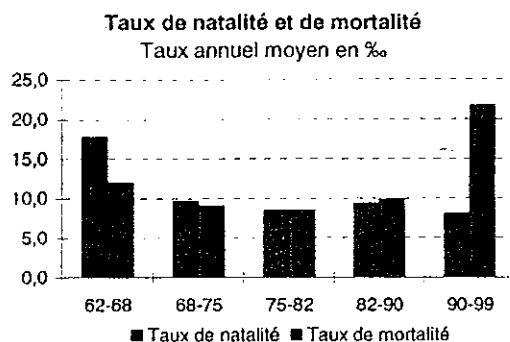


Source : Recensements de la population (dénombrements)

A partir de 1962, la notion de population utilisée est la Population Sans Doubles Comptes.

## EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1968 A 1999

	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Population totale Oursbelille</b>	<b>843</b>	<b>984</b>	<b>1105</b>	<b>1213</b>	<b>1198</b>
<b>TAUX DE VARIATION ANNUEL</b>					
<b>Oursbelille</b>	<b>+ 2,24 %</b>	<b>+ 1,66 %</b>	<b>+ 1,17 %</b>	<b>- 0,14 %</b>	
<b>Canton</b>	<b>+ 2,18 %</b>	<b>+ 1,81 %</b>	<b>+ 0,39 %</b>	<b>+ 0,07 %</b>	
<b>Arrondissement</b>	<b>+ 0,55 %</b>	<b>+ 0,30 %</b>	<b>- 0,09 %</b>	<b>- 0,04 %</b>	
<b>Département</b>	<b>+ 0,09 %</b>	<b>+ 0,04 %</b>	<b>- 0,17 %</b>	<b>- 0,12 %</b>	
<b>dont communes rurales</b>	<b>- 0,21 %</b>	<b>+ 0,34 %</b>	<b>+ 0,24 %</b>	<b>+ 0,07 %</b>	



\* Source : fiches profils INSEE

Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 24/06/2005

## **1.2 UNE COMMUNE RURALE DONT L'EVOLUTION EST LIEE A L'AGGLOMERATION TARBAISE**

### **1.2.1 La croissance démographique se stabilise aux alentours de 1200 habitants**

*cf. tableaux et graphes en pages 14 et 16*

#### **Un taux migratoire toujours positif mais une population vieillissante**

De 768 habitants en 1876, la commune d'Oursbelille est passé à 1198 habitants en 1999, soit 56 % de plus. De 1876 à 1931 la population a décréu lentement (562 habitants en 1926), puis s'est une lente progression jusqu'en 1962. Entre 1962 et 1968, il y une très forte augmentation (+ 22%). Cette dernière se poursuit ensuite régulièrement, bien que moins forte, jusqu'en 1990 pour atteindre 1213 habitants. Ce chiffre semble être le plafond puisqu'en 1999, la commune n'affiche plus que 1198 habitants.

Cette baisse est le résultat d'un solde naturel particulièrement négatif (- 149 personnes) lié à une diminution du taux de natalité et à une très forte augmentation du taux de mortalité. 237 décès entre 1990 et 1999, soit 20 % de la population. L'influence de l'activité de la maison de retraite est ici perceptible.

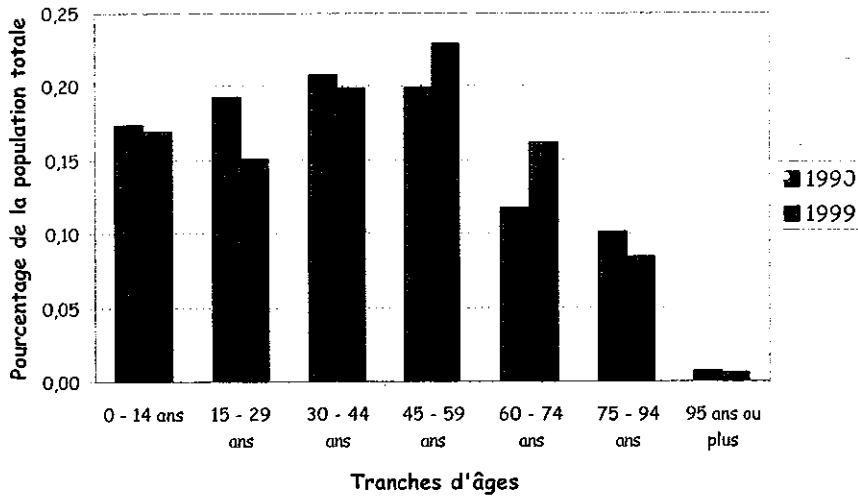
Le solde migratoire, bien que positif et en hausse (+ 134 personnes), n'a pas été suffisant pour compenser ces pertes.

Ce phénomène est à mettre en relation avec le vieillissement général de la population (allongement de la durée de vie, et diminution du taux de natalité). Cependant cette baisse est plus importante que dans le canton (+ 0,07 %) et que dans le département (- 0,12% et + 0,07 pour les communes rurales).

Les tranches d'âges les mieux représentées sont les 45-59 ans et les 30-44 ans puis les 0-14 ans et les 15-29 ans à égalité avec les 60 à 74 ans . On note cependant un vieillissement de la population au travers de la diminution des tranches comprises entre 0 et 44 ans (surtout de la tranche 15-29 ans : - 23 % entre 90 et 99, départ pour les études et premiers emplois) et de l'augmentation de la tranche 45 à 59 ans et surtout de la tranche 60 à 74 ans (+ 36 %, effet maison de retraite, ou présence de retraités parmi les nouveaux venus). Cependant les tranches les plus âgées (plus de 75 ans) sont en nette diminution (-18 % et - 22%).

Le dernier tableau en page ci -contre permet de situer Oursbelille par rapport aux variations de population entre 1982 et 1999 des communes de l'agglomération voisine du Grand Tarbes. Elle y rejoint les 3 communes qui se sont maintenues avec une petite croissance, en profitant de la péri urbanisation, où les populations quittent la ville centre pour la périphérie.

POPULATION D'OURSBELILLE



\* Source : fiches profils INSEE

EVOLUTION COMPARÉE AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

	1982	1999	Variation
Communauté d'agglomération	77 637	73 208	- 5,7 %
Communauté d'agglomération sans Tarbes	26 215	26 933	+ 2,7 %
Tarbes	51 422	46 275	- 10 %
Laloubère	1 333	1 352	+ 1,4 %
Séméac	5 012	4 751	- 5,2 %
Bours	547	715	+ 30 %
Ibos	2 238	2 778	+ 24 %
Odos	2 854	3 285	+ 15 %
Aureilhan	7 590	7 447	- 1,8 %
Soues	2 929	3 054	+ 4,2 %
Bordères	3 712	3 551	- 4,3 %
Canton de Bordères	10 393	10 788	+ 3,8 %
Oursbelille	1 105	1 198	+ 8,4 %

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE 1975 ET 1999

Années	Populat° totale	Populat° active	Taux d'activité	Populat° ayant un emploi	Populat° travaillant sur la commune	% résidents travaillant sur la commune	Emploi dans la commune
1975	984	333	-	324	-	- %	?
1982	1 105	461	-	419	87	21 %	?
1990	1 213	520	52 %	447	110	25 %	?
1999	1 198	504	50,6 %	456	46	10 %	98

## **Une population active stable mais qui va travailler hors commune**

Le taux d'activité de la population est voisin de 50 % comme dans le département. Le nombre de femmes actives a augmenté régulièrement depuis 1975 tandis que celui des hommes a stagné et même régressé entre 1990 et 1999 (-8,8%).

Sur 504 personnes actives en 1999, 456 ont un emploi ; 390 sont salariés et 66 sont non salariés (34 indépendants, 26 employeurs, 6 aides familiaux).

Le nombre de chômeurs est de 48 en 1999, 49 en 2002, il était de 73 en 1990. Le taux de chômage en 1999 (9,5%) est donc légèrement inférieur à celui du département (13 %) et à celui de la région (12%).

L'évolution la plus marquante entre les deux recensements est la chute de 58,2 % des actifs résidant et travaillant dans la commune : 46 personnes seulement, sur les 456 ayant un emploi, travaillent à Oursbelille. 375 travaillent dans le reste du département et 35 dans un autre département. Ceci traduit bien la dissociation entre lieu de résidence et lieu de travail, notamment pour toute la population nouvelle qui vient construire à Oursbelille et la chute des emplois dans le secteur agricole et du commerce de proximité.

La composition des ménages continue à évoluer selon la tendance générale. Le nombre de personnes par ménage décroît, passant de 3,4 en 1975 à 2,68 en 1999. Les foyers de 1 et 2 personnes ont nettement augmenté, ceux de 6 personnes ont chuté (- 47 %).

### **1.2.2 Le parc de logements récents est devenu supérieur à celui des logements anciens** *cf. tableaux p18*

#### **Des maisons individuelles habitées par leurs propriétaires**

Le parc de logement est constitué de 444 habitations dont 423 résidences principales et 16 vacantes (le taux de vacance a nettement diminué depuis 1975). La taille des habitations est assez importante, puisque 81 % du parc des résidences principales présente des habitations de 4 pièces et plus. Le parc est assez récent : 31 % date d'avant 1949 et 35 % s'est construit entre 1975 et 1989. L'habitat collectif est très peu développé.

84,6 % des résidences principales sont en propriété directe, 12,5 % sont en location et 2,8 % sont des logements gratuits. Il n'y a aucun logement HLM.

## LE PARC DE LOGEMENTS ET SON EVOLUTION 1975/1999

TYPE DE LOGEMENTS	1975	1982	$\Delta^{\circ}$ 75/82	1990	$\Delta^{\circ}$ 82/90	1999	$\Delta^{\circ}$ 90/99
Résidences principales	253	330	+ 77 (+30%)	391	+ 61 (+18%)	423	+ 32 (+8%)
Résidences secondaires	0	1		1*		5*	+ 4
Logements vacants	39	28	-11	19	- 9	16	-3
<b>TOTAL</b>	<b>292</b>	<b>359</b>		<b>411</b>		<b>444</b>	<b>+ 33</b>
Logements locatifs	-	-		48		53	+5

\* Source : fiches profils INSEE . En 1990 les résidences secondaires sont comptabilisées avec les logements occasionnels.

## EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION NEUVE SUR LES 16 DERNIERES ANNEES

	Période 1986/2002*	Période 1998/2002
Nombre total de logements neufs autorisés	97	34
Nombre moyen /année	6,06 log <sup>†</sup> /an	6,8 log <sup>†</sup> /an
Surface habitable en m <sup>2</sup> moyenne/ logement	125,4 m <sup>2</sup> /log <sup>†</sup>	143 m <sup>2</sup> /log <sup>†</sup>
Consommation totale de terrain en ha	11,95 ha	4,45 ha
Consommation moyenne de terrain en ha/logement	0,12 ha/log <sup>†</sup>	0,13 ha/log <sup>†</sup>

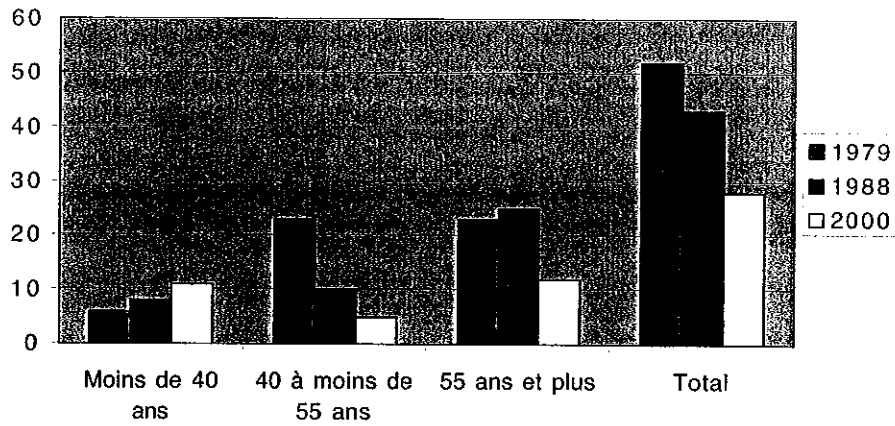
Données DDE - \* année 1997 manquante

## CONSTRUCTION NEUVE AUTORISEE ENTRE 1998 ET 2002

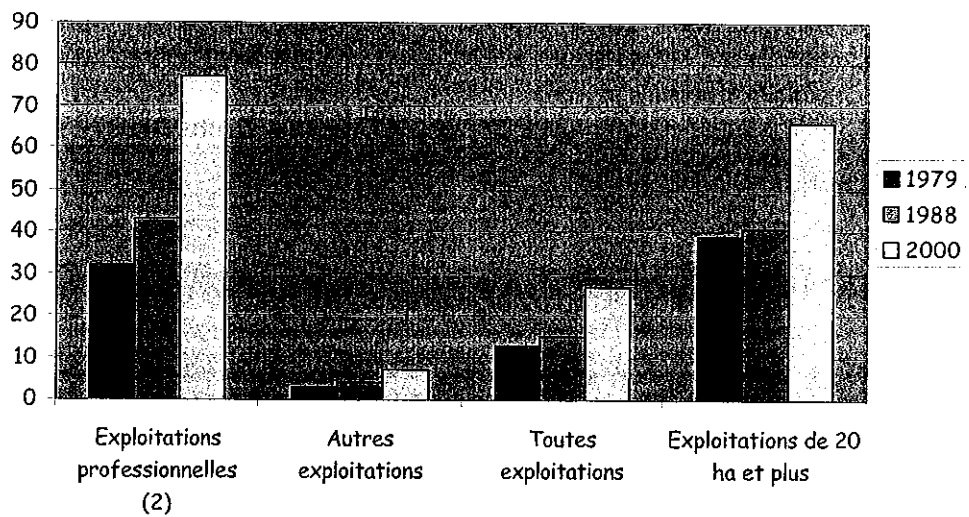
CONSTRUCTION NEUVE	1998	1999	2000	2001	2002
<b>LOGEMENTS NEUFS AUTORISÉS</b>					
Nombre : individuel pur	7	9	7	7	4
Surface habitable en m <sup>2</sup>	968	1420	999	1044	430
Consommation de terrain en ha	0,71	1,54	1,09	0,71	0,4
<b>LOCAUX D'ACTIVITES NEUFS AUTORISÉS (surface en m<sup>2</sup>)</b>					
Bâtiments agricole hors stockage	150	98	-	120	504
Industrie, artisanat					828
Stockage agricole	160				
Culture		211			
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>	<b>309</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>1332</b>

Source : SITADEL, DDE65

## AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION ET CO-EXPLOITANTS



## TAILLE (en ha) DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



### 1.2.3 Une agriculture bien vivante qui s'est adaptée

L'agriculture, activité traditionnelle qui a structuré le territoire, est en perte de vitesse du point de vue du nombre d'exploitation et de la population agricole active. Cependant les terres de la commune sont toujours largement exploitées.

Le dernier Recensement Général Agricole date de 2000 (cf. tableau ci-dessous et page ci-contre)

Année	1979	1988	2000
Nombre total d'exploitations (professionnelles)	52 (17)	43 (12)	27 (8)
Population familiale active sur les exploitations	111	56	30
Chefs et coexploitants à temps complet	15	10	8
Cheptel bovin	174	106	c
Cheptel volailles	12344	11445	380

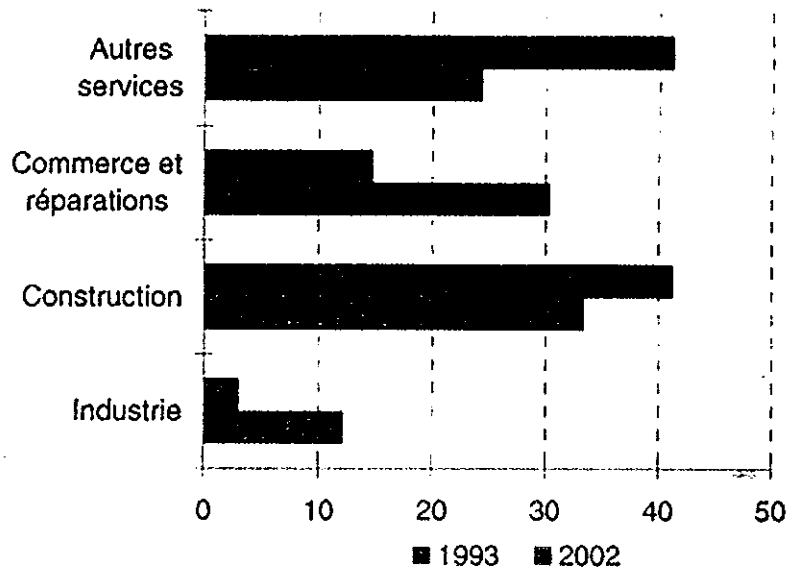
Sur 1133 ha, 675 sont utilisés par l'agriculture, soit 60 %. Les 27 exploitations ayant leur siège à Oursbelille (RGA 2000) utilisent 742 ha c'est à dire que très peu de terres sont exploitées sur les communes voisines.

Le nombre d'exploitation diminue toujours pour une surface agricole utilisée qui reste stable, voire a un peu augmentée. C'est la surface moyenne des exploitations qui augmente, notamment celle des exploitations professionnelles (77 ha en moyenne). Du coup la superficie en fermage s'accroît aussi : elle passe de 270 ha en 1988 à 530 ha en 2000.

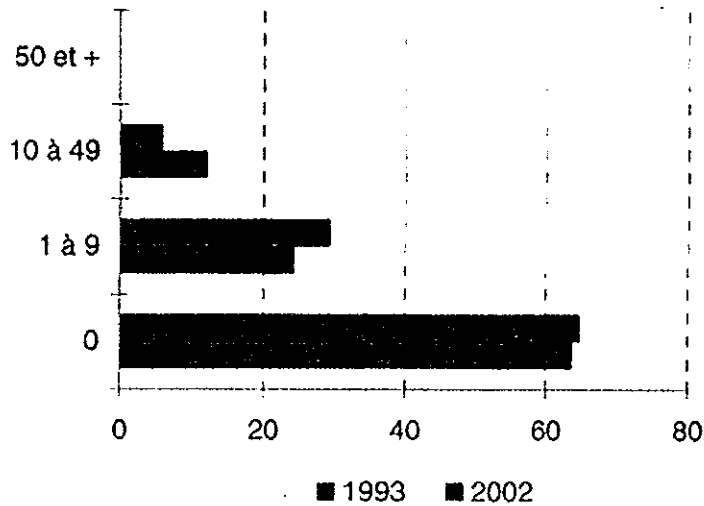
La culture dominante est celle du maïs et l'élevage n'existe quasiment plus (quelques bovins, 400 volailles,...). Cette transformation est très perceptible dans le paysage où les prairies bocagères qui bénéficiaient d'une irrigation facile à partir des canaux ont laissé la place au maïs. Celui-ci s'est développé grâce à d'importants investissements dans des équipements d'irrigation et à des restructurations d'exploitations.

La population agricole diminue. Le secteur se professionnalise, il y a moins de pluri-actifs (19 contre 31 en 1988). La proportion de jeunes a augmenté (11 moins de 40 ans), cela ne compense pas les départ à la retraite, mais laisse cependant présager un avenir positif pour 10/20 ans.

**Répartition des établissements actifs  
par secteur d'activités en %**



**Répartition des établissements actifs  
par tranche d'effectif salarié en %**



Extrait des fiches profil INSEE

Données « mairie » 2003 : 12 exploitants dont 2 font des veaux et 2 du Haricot Tarbais.

Les sièges d'exploitations sont presque tous dans des anciennes fermes insérées dans le tissu urbain ancien. Seuls deux sièges sont dans la zone agricole, à l'écart des habitations, côté Est de la commune vers Bazet. Un seul hangar est isolé au nord de la commune.

#### **1.2.4 L'artisanat lié à la construction bien présent, des équipements publics satisfaisants**

Les données INSEE 2002 font état de 34 établissements répartis en 5 secteurs :

- Industrie : 1
- Construction : 14
- Commerces et réparations : 5
- Autres services : 9

Leur évolution en nombre depuis 1993 et leurs effectifs sont donnés dans les 2 histogrammes ci -contre

Quelques précisions issues de l'inventaire fait avec la mairie :

##### **Activités artisanales, industrielles :**

- Un tourneur (12 employés)
- Un carreleur
- Deux sanitaires
- Deux électriciens
- Deux charpentiers
- Un maçon
- Un entretien chauffagiste

##### **Commerces, services, hébergements :**

- Un paysagiste,
- Un fleuriste,
- Deux garages automobile,
- Un salon de coiffure,
- Un café,
- Une discothèque,
- Deux gîtes ruraux en cours.

Plusieurs commerces de proximité ont fermés ces dernières années.

##### **Les établissements et équipements publics, patrimoine communal**

- Une poste,
- Une mairie, une salle polyvalente (sports et spectacles), une petite salle des fêtes pour les associations, une salle pour l'association de musique, tout cela regroupé au centre du village ; un terrain de rugby avec vestiaires à l'extérieur du village, un

boulodrome au bord du Souy, des ateliers municipaux récents et un vieux lavoir au bord du canal.

- Une école qui comprend quatre classes (maternelle, CP, CE1+CE2, CM1+CM2) et accueille 85 enfants en 2003/2004 (92 en 2002/2003), une salle de sommeil et une salle informatique ;

- Un service de garderie et de restauration est assuré les jours d'école.

La commune emploie 6 personnes : 2 agents d'entretien, 3 personnes pour l'école-garderie -cantine et 1 secrétaire.

- La commune possède deux logements communaux : un ancien logement de l'école et un ancien « garde barrière ».

- Une église qui a fait l'objet de rénovations, un presbytère qui sert de lieu de rencontre et d'archives aux paroissiens.

- Le château de la Montjoie appartient à la commune depuis 1953 avec 80 ha attenants, situé sur le coteau Ouest au cœur de la forêt. Il a été loué de 1954 à 2002 et abritait une maison de retraite. Cette dernière est partie en 2002. Ceci représente un manque à gagner important pour la commune qui cherche avec le Conseil Général un projet de valorisation.

- Le sentier de grande randonnée (GR 101 ou sentier des Pyrénées) emprunte le chemin des crêtes. Il relie le GR 10 et le GR653 qui passe à Maubourguet.

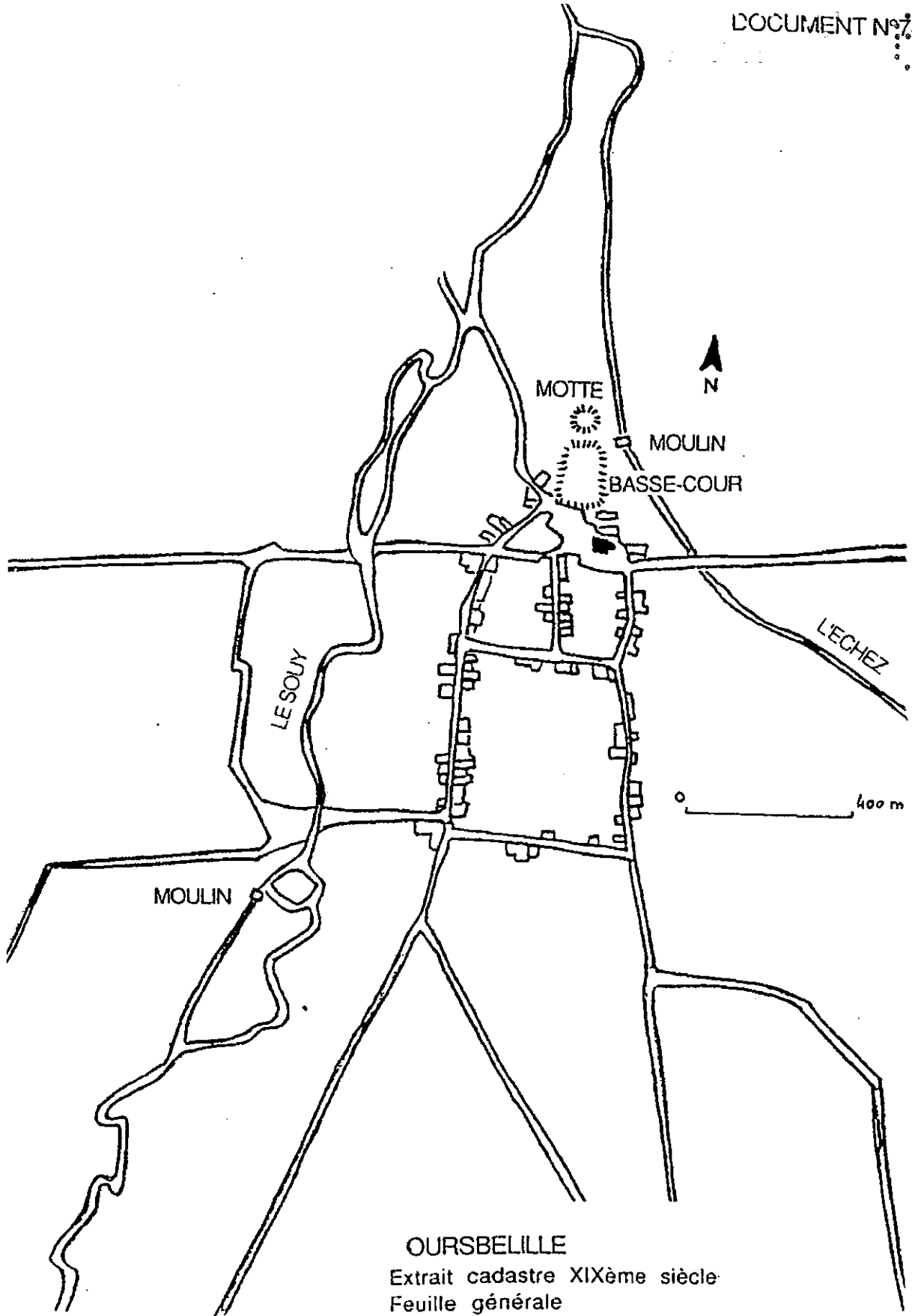
#### **La vie associative :**

- La JSO/Rugby
- Le Foyer rural : danse, chant, gymnastique
- Une Société de pêche
- Une Société de chasse
- La fête locale est organisée par la municipalité tous les ans, fin juillet

### **1.2.5 L'intercommunalité**

La commune adhère aux structures intercommunales suivantes :

- Le Syndicat de l'Echez et le Syndicat du Souy : entretien des berges, ouvrages, études des crues.
- Syndicat d'eau potable Tarbes Nord
- Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise pour la collecte et l'élimination des ordures ménagères (SYMAT)
- Syndicat Intercommunal d'Etude et Programmation de l'Agglomération Tarbaise (SIEPAT ; suivi du Schéma de Cohérence Territoriale)
- Syndicat Départemental d'Electrification



## **1.3 ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

### **1.3.1 Un village traditionnel de la plaine bigourdane en cours de mutation**

**Une urbanisation relativement groupée, avec des étirements récents en zone agricole**

**Le village ancien** cf. extrait du cadastre du 19<sup>ème</sup> siècle p26 et carte des différent quartiers bâtis p28

Le bourg ancien était groupé au Sud de la motte et de la basse-cour féodale, sur la petite serre entre Souy et Echez, jusqu'à l'actuelle rue Pasteur.. Il s'est ensuite un peu étendu au sud, puisqu'on trouve du bâti ancien jusqu'à l'actuelle rue des Lilas (Chemin de Lanne-Dessus).

L'ordonnancement des bâtisses est très régulier dans cet ensemble, formant quatre îlots de forme trapézoïdale, et définissent un quadrillage de rues desservant les unités foncières.

Trois autres foyers de bâtis anciens se sont constitués en rupture avec ce premier ensemble. Deux à l'Ouest du Souy. L'un immédiatement après le pont du chemin de Pintac (avenue des sports), de part et d'autre de ce chemin et au Nord. On retrouve là une organisation dense, semblable au centre du bourg. L'autre est situé plus au Sud, dans le quartier du moulin du Souy, avec moins de maisons et moins régulièrement disposées. Enfin le troisième foyer se situe à l'Est, au pont du RD 93 sur l'Echez. Plus petit, il se compose essentiellement d'une scierie et d'un moulin.

#### **Les extensions récentes**

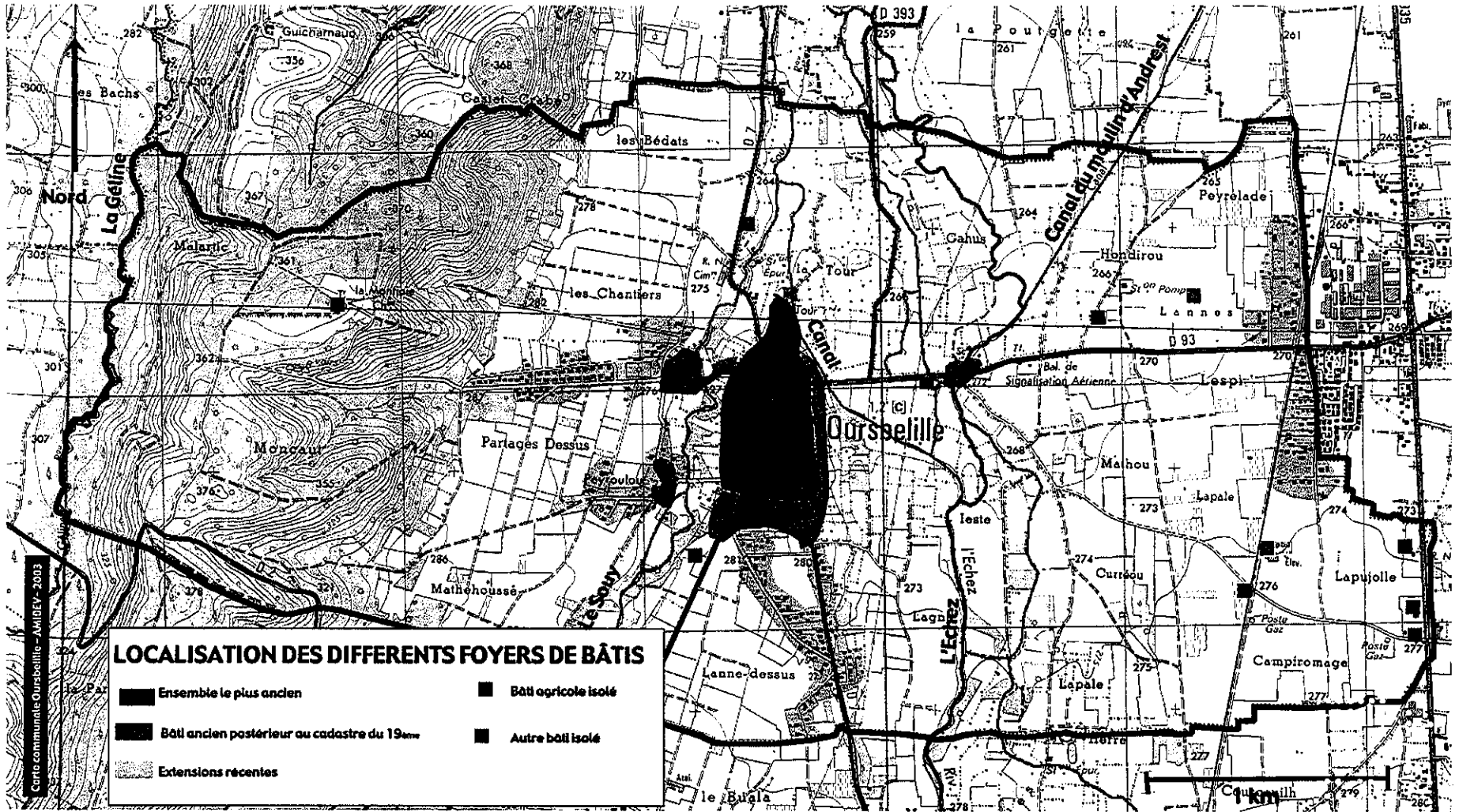
Les urbanisations récentes sont principalement des habitats pavillonnaires, organisés soit de manière diffuse, soit en lotissement.

Ces urbanisations ponctuelles qui ne sont pas raccrochées à une logique d'ensemble de l'évolution urbaine commencent à impacter le territoire et à enlever du caractère à la structure urbaine ancienne.

Elles se sont concentrées en trois secteurs :

**L'extension récente du Sud** est la mieux « raccrochée » à la partie ancienne. Elle se situe, le long de la D7 et de la rue des Pyrénées entre D7 et D 93. On remarquera que la structure globale est assez homogène et satisfaisante dans l'occupation spatiale bien que très étirée vers le sud. Mais l'urbanisation s'est faite exclusivement en bord de voies existantes, sans création de nouvelle voie. Ceci conduit à isoler au centre trois grands îlots de parcelles non bâties.

**A l'ouest du village** deux noyaux se sont développés. L'un au nord, en prolongement d'un quartier ancien, en rive gauche du Souy, qui a d'abord vu l'implantation d'un grand



l'édification linéaire arrivant jusqu'au pied du coteau boisé, le long de la voie communale de Pintac (allées de Montjoie), au delà du stade. A cette opération se sont ajoutées une vingtaine d'autres maisons plus ou moins dispersées.

L'autre noyau est plus au Sud, quartier Peyroulou, où, là aussi, à partir d'un petit foyer ancien (quelques maisons dans le secteur du moulin et du pont sur le Souy) une quinzaine de maisons plus ou moins dispersées se sont implantées le long de voies rurales : dite de Moncaut ou de Blanque, Peyroulou, du Néouvielle.

**La zone d'extension nouvelle à l'Est** est en complète rupture avec l'ensemble évoqué ci dessus. Située contre la commune de Bazet, de part et d'autre de la voie ferrée, aux quartiers Lannes, Lespi et Lapale, une bande urbanisée s'est développée le long du chemin rural d'Andrest. Sur le plan paysager et fonctionnel ce quartier se raccroche à l'urbanisation de Bazet.

## **Une organisation urbaine traditionnelle de la parcelle caractéristique**

*cf. planches photographiques*

L'organisation du bâti ancien est très caractéristique. Issue d'une tradition agricole, sur chaque parcelle, la surface bâtie est importante. Elle est divisée en plusieurs constructions qui avaient autrefois des fonctions bien précises : l'habitation, l'étable, la grange, les dépendances pour le matériel agricole, les cochonniers-poulaillers, etc... Ces bâtiments organisent l'occupation parcellaire autour d'un espace central de desserte.

Dans l'occupation de la parcelle, les constructions sont en alignement sur la rue par le pignon d'un des bâtis. Un mur relativement haut, prolonge cet alignement jusqu'au portail d'entrée, et au-delà jusqu'au bâti de la parcelle voisine agencé de la même façon. Cette construction en pignon sur la rue peut être suivant les cas, un bâti de dépendances, ou la maison d'habitation.

Les autres bâtiments composant la propriété, s'ajoutent à partir de cet alignement en formant face au portail d'entrée une cour, en principe couverte d'une calade à base de galets de l'Adour. Si la structure parcellaire est aménagée en forme de « L », c'est souvent le bâti de la parcelle voisine qui referme la cour. Ces façades sur rue sont peu percées, le lien se fait par la cour et le portail d'entrée.

Ce muret de clôture sur rue, refermait souvent l'ensemble de l'unité foncière, et on le retrouve à l'arrière et en limites latérales.

Cette organisation de la parcelle donne un ordonnancement et une grande qualité à l'urbain.

Ceci est particulièrement vrai pour les ensembles situés le long des axes Nord/Sud, qui à Oursbelille sont dominants. Par contre, le long des axes Est-Ouest, l'organisation vis à vis de la rue est légèrement différente. Les bâtis situés au Nord jouxtent la rue par le pignon des bâtiments annexes, les murs de clôtures, les portails tandis que la

maison est en recul, face à la rue. Au sud le l'axe, la voie est bordée par une succession de murs arrières de maisons en alignement avec les murs de clôture.

### **1.3.2 Un habitat ancien imposant et riche architecturalement**

*cf. planches photographiques*

L'architecture ancienne est massive et imposante. Tous les bâtiments qu'ils soient habitat ou dépendance, sont larges et hauts.

Les toitures en ardoises, sont la plupart du temps, à deux pentes avec parfois des croupes en pignons. Ces combles sont utilisés et constituent l'étage. Ils sont rythmés par de nombreuses lucarnes.

Les fenêtres sont plus hautes que larges, marquées d'un encadrement, et s'organisent par rapport à la porte d'entrée, de manière ordonnancée et symétrique sur la façade.

Les matériaux caractéristiques sont le galet en mur, des constructions et des clôtures, le marbre des encadrements et l'ardoise pour les toitures.

Les agencements des galets donnent une texture et une vibration aux murs, habillés parfois de végétal, un charme s'en dégage. Souvent, pour la partie habitable, le galet est enduit, alors les percements des fenêtres et leur encadrement, rythment les façades.

Les entrées marquent le passage de l'espace public à l'espace privé de la parcelle. Dans le bâti ancien, ces passages sont larges, bordés de piliers, accompagnés de murs en galets et parfois couverts par un toit. La variété de leur traitement, et leur couleur, ponctuent la rue.

### **1.3.3 L'urbanisation pavillonnaire contemporaine façon de nouveaux quartiers** *cf. planches photographiques*

L'urbanisation récente (fin XX<sup>ème</sup> et début XXI<sup>ème</sup> siècle) se caractérise par deux types d'habitat : l'habitat pavillonnaire diffus et l'habitat pavillonnaire organisé en lotissement.

D'un volume bien plus petit que celui du bâti ancien, cette urbanisation n'organise qu'un seul parfois deux bâtis sur la parcelle (habitation, garage ou dépendances). D'une manière générale, il n'y a plus d'alignement sur la rue, ni de mitoyenneté. Le bâti est en retrait, les constructions éloignées des limites latérales, et les clôtures d'un tout autre style. L'ardoise a la plupart du temps été abandonnée au profit de la tuile.

### **1.3.4 Les espaces et bâtiments publics réduits mais regroupés**

*cf. planches photographiques*

Les espaces publics sont très réduits. Dans le bourg, ils se limitent à un ensemble de 3 petits espaces, autour de la mairie et de l'église, de part et d'autre du RD 7, constituant le cœur de village.

Le boulo-drome au bord du Souy est le deuxième lieu d'animation, à l'ombre des arbres et en bord de ruisseau. Plus loin le stade est dans un espace très ouvert et peu structuré, il fait la transition vers le lotissement de la Montjoie. Plus au Sud, à l'ouest du pont du moulin sur le Souy, un espace vert en bord de ruisseau invite à la découverte du Souy, il semble peu utilisé. Il ponctue agréablement le passage vers le quartier Peyroulou.

**Les entrées de bourg**, au nombre de quatre, se font directement sur les routes départementales sans aménagement particulier. Trois d'entre elles débutent sur le bâti ancien (D93 Sud et Est, D7 Nord). Tandis que celle du Sud, sur la D7, se fait au niveau d'un petit lotissement, quartier Laig-Lananuille) suivi d'un espace en cours de construction, avant d'entamer la rue traditionnelle.

### **1.3.5 Les équipements techniques peuvent faire face à une augmentation de population**

#### **A l'écart des grands axes mais bien desservie**

*cf. carte de localisation en début de document, p3*

Le village est bien desservi et mis en relation avec les localités voisines. Deux axes principaux :

- le RD 7 qui relie Tarbes via Bordères et Oursbelille aux localités situées le long de l'Echez plus au Nord ; il est très fréquenté pour les trajets quotidiens ;
- la RD 93 qui relie Ibos, la RN 117, Oursbelille et à l'Est, Bazet, la RD 935 et la RN 21 à Orleix ; cette voie sert notamment à relier la route de Pau à celle de Bordeaux ou d'Auch, depuis son interdiction au plus de 5,5 t les problèmes de circulation se sont bien calmés.

Les comptages de 1998 faisaient apparaître 3000 véhicules /jour en moyenne sur les 2 axes évoqués

Plus localement, il y a au nord le RD 393 qui relie Oursbelille à Gayan et enfin le RD 2, Orix-Marseillan, qui traverse la plaine de l'Adour, en effleurant le bois d'Oursbelille au Sud.

Pour ce qui est des relations plus distantes, nous avons vu que la commune est proche des principaux axes (route de Pau, route de Maubourguet/Aire sur Adour, route de

Rabastens/Auch), à 10 km du centre ville de Tarbes, à 12 km de l'entrée de l'autoroute A64 Toulouse -Bayonne et à 16 km de l'aéroport Tarbes-Ossun-Lourdes. L'extrémité Est de la commune est traversée par la RD 935 et la voie ferrée Tarbes-Mont de Marsan (transport de marchandises).

Par ailleurs de nombreux chemins ruraux desservent la plaine agricole et les bois.

Les voies communales goudronnées font environ 10 000 m, il y a à peu près le même linéaire de chemins ruraux.

Il n'y a pas de transport en commun régulier hormis les cars de TransBigorre, à la demande, et les transports scolaires vers le collège Paul Eluard et le lycée des Pyrénées à Tarbes et vers le lycée agricole à Vic-en-Bigorre.

86 % des trajets domicile-travail se font en voiture particulière, le taux de transport en commun dans ces navettes est inférieur à celui de la marche à pied ou des deux roues (données INSEE 1999).

### **L'alimentation en eau potable** *cf. plan réseau en annexe du dossier « carte communale »*

L'alimentation en eau potable se fait à partir d'un puits situé sur la commune, au lieu dit Hondirou dans la plaine. Le réseau appartient au Syndicat AEP de Tarbes Nord comptant 26 communes et sa gestion est assurée par la Générale des Eaux. Il date des années 70.

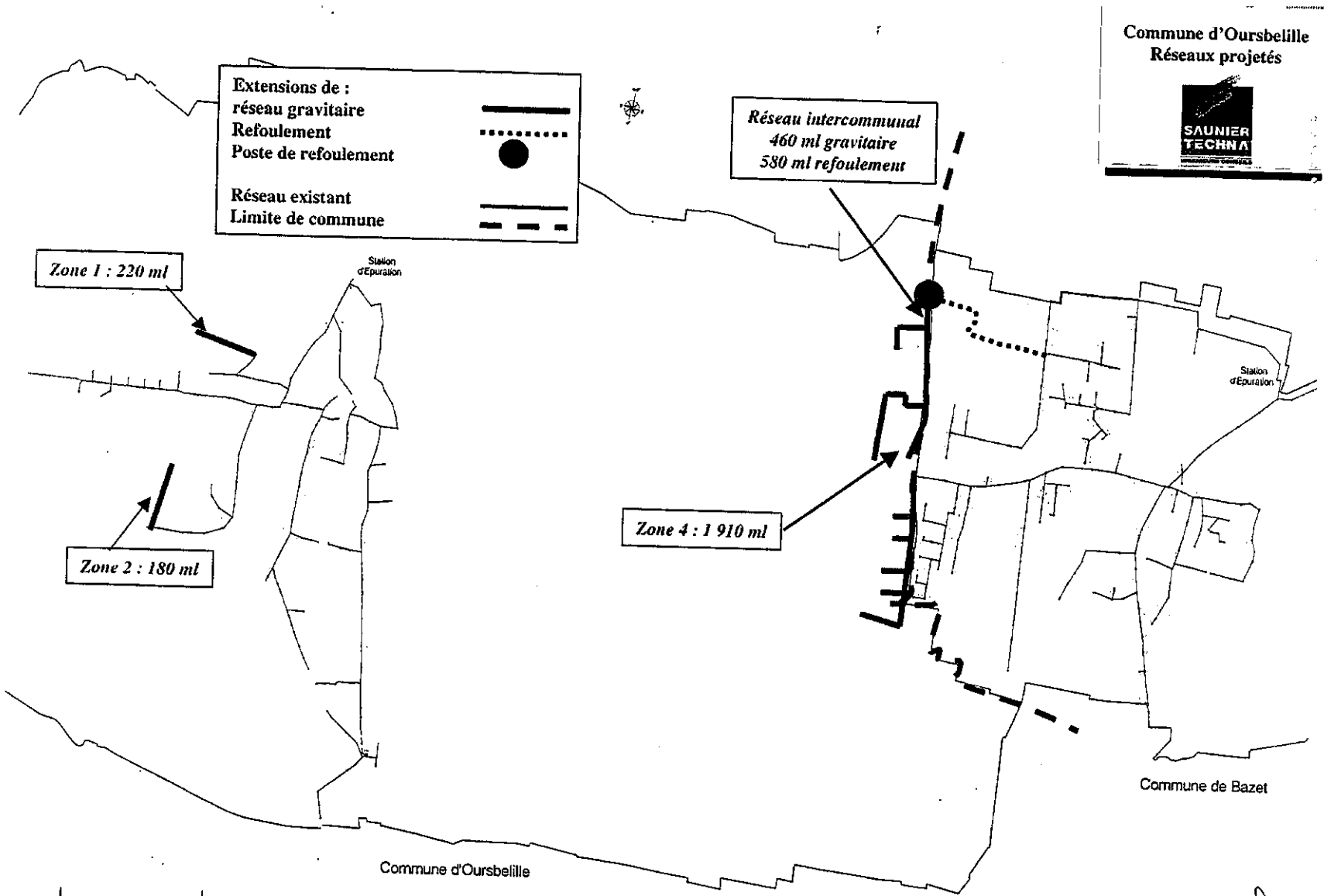
Depuis le captage une canalisation en  $\phi$  350 mène l'eau à un ensemble de 4 cuves de 600 m<sup>3</sup> sur les coteaux ouest. De là repart une canalisation en  $\phi$  250 qui irrigue les différentes communes. Quelques rares écarts ne sont pas desservis.

La mise en place des périmètres de protection du captage n'est toujours pas achevée, notamment en raison des contraintes fortes qui seraient imposées à l'activité agricole. Lors des études préliminaires en 1996, les analyses faisaient apparaître 17 % d'analyses non conformes en distribution sur le plan de la qualité bactériologique, un niveau de nitrates préoccupant supérieur à 40 mg/l et une présence régulière d'atrazine. Une unité pour traiter les pesticides a été installée au niveau des réservoirs en attendant d'être intégrée en dur au niveau du puits en 2003/2004.

Ces études faisaient aussi apparaître la capacité du puits à assurer l'alimentation en eau potable des 26 communes avec une augmentation de population « ordinaire », entraînant une augmentation annuelle de 1% de la consommation. Le calcul de l'époque faisait alors apparaître une demande d'un débit de jour de pointe de 195 m<sup>3</sup> sur 20 h alors que la capacité du puits est évaluée à 200 m<sup>3</sup>/h.

### **Le réseau de défense incendie**

Seulement 8 poteaux incendie sont installés. Ils sont localisés sur le plan de zonage de la carte communale.



Extrait du Schéma communal d'assainissement, juin 1999

*Handwritten signature and date: 19-6-05*

## Collecte et traitement des eaux usées

En 1999, sur 418 abonnées à l'eau potable 325 étaient raccordés au réseau collectif de collecte des eaux usées. 93 abonnés disposaient d'un système autonome d'assainissement.

Le réseau collectif a été progressivement mis en place dans les années 1970 (8,7 km de linéaire) cf. plan du réseau annexé au dossier « carte communale » et schéma en page 33 et 35

La station d'épuration, située au quartier Ychar, au nord du bourg, a été mise en service en 1976. De type « boues activées en aération prolongée », elle a une capacité de traitement de 1200 EH (équivalent habitants). Les eaux traitées sont rejetées dans le Souy. Sa gestion est confiée à la Générale des Eaux.

Le 22 mars 2002, un schéma communal d'assainissement a été adopté. Il prévoit :

- des opérations de réhabilitation sur l'existant (réduction des apports d'eaux claires parasites, mise à niveau du système de traitement) ;

- des extensions du réseau :

\* Quartier les Chantiers : 3 habitations ;

\* Quartier Peyroulou : 4 habitations ;

\* Quartier Peyrelade : 66 habitations, en connexion avec le réseau de Bazet;

- la filière de type filtre à sable vertical surélevé et drainé pour les zones d'assainissement autonome qui sont les maisons ou groupes de maisons isolés, à savoir :

\* Quartier Devant l'Echez : 5 habitations ;

\* Quartier Lapale : 2 habitations ;

\* Quartier Lapujolle : 5 habitations ;

\* Quartier Lannes/Houndirou : 2 habitations ;

\* Avenue Jean Moulin, au sud du bourg : 1 habitation ;

ainsi que des maisons du centre bourg situées à contre-pente.

Le château de la Montjoie est reliée au réseau.

Ainsi, sur les 435 habitations recensées en 1999 et après mise en service des extensions projetées, seulement 37, soit 9% des habitations, relèveront de l'assainissement non collectif. Les travaux sont programmés pour l'année 2004 pour le quartier Peyrelade et plus tard pour les 2 autres antennes.

La station a la capacité pour traiter plus d'effluents, moyennant réhabilitations. Le schéma d'assainissement a été bâti en 1999, sur les prévisions suivantes :

Actuel, 1999 : 444 logements, 1198 habitants

Horizon 5 ans, 2004 : 460 logements, 1288 habitants

Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 24/06/2005



## Collecte et élimination des déchets

La commune d'Oursbelille adhère au SYMAT (Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de la périphérie tarbaises) dans lequel 30 communes sont associées.

La collecte a lieu deux fois par semaine. Une tournée sera supprimée lors de la mise en place des collectes sélectives prévue pour l'automne 2003. A partir de ce moment là il y aura une collecte hebdomadaire d'ordures ménagères, une pour les emballages (carton, plastique, fer,...), une pour le papier. Le nombre de récup-verre augmentera (2 actuellement).

Les ordures ménagères sont amenées à la décharge contrôlée de Bénac. Ce site atteindra bientôt son seuil de saturation et aucune solution de remplacement n'est pour l'instant choisie.

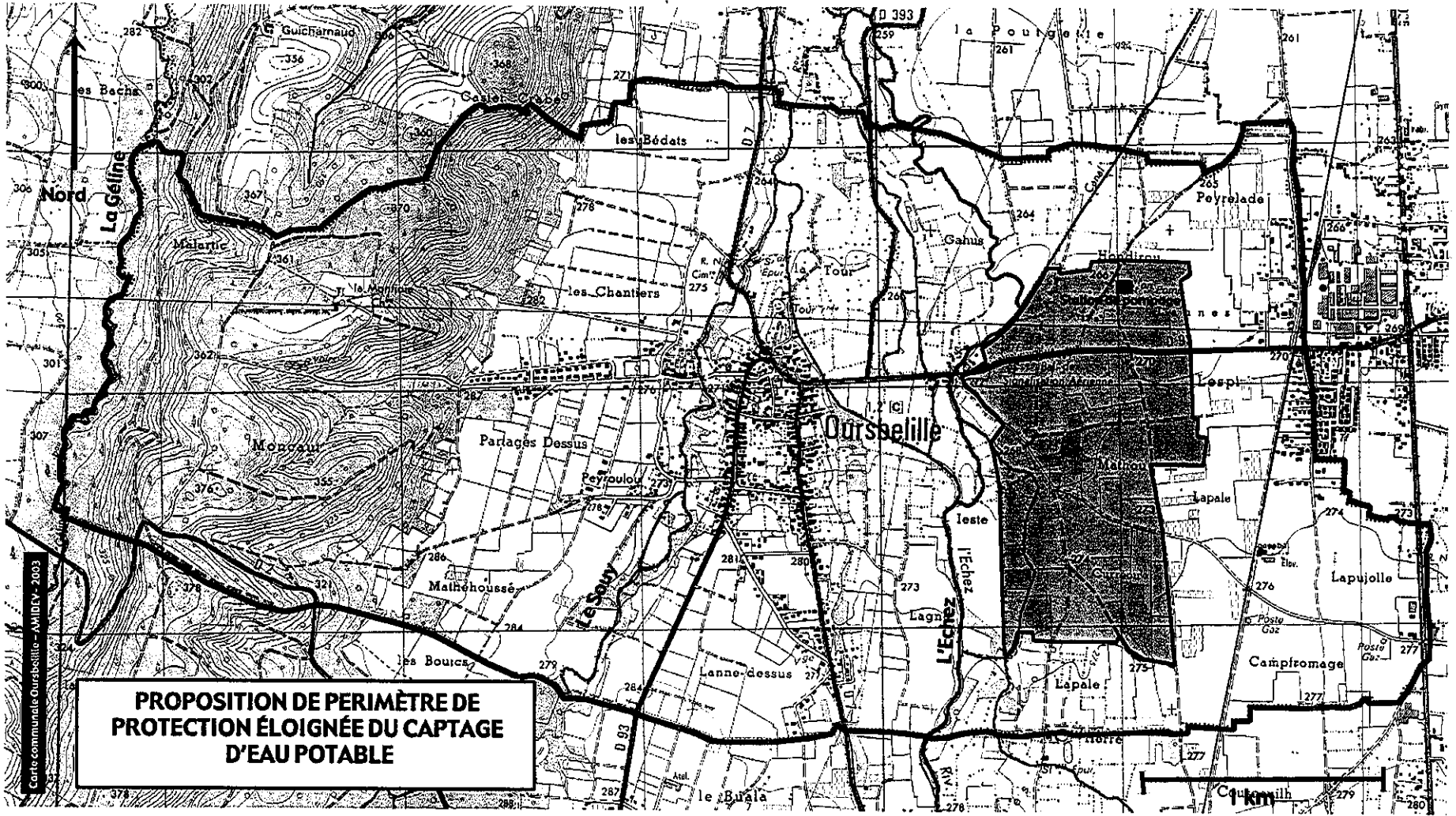
La décharge communale d'inertes qui se trouvait en pied de coteau Ouest a été fermée au public en mars 2003.

Les habitants de la commune ont accès aux déchetteries du Grand Tarbes dont la plus proche est située à Bordères. Ces déchetteries sont fermées aux professionnels et aux collectivités qui doivent utiliser les sites privés tel la déchetterie PSI récemment installée à Bastillac (Tarbes) ou les autres sites spécialisés (LIE, ROM,...).

### 1.3.6 Les autres contraintes à l'aménagement

**Les servitudes publiques** *cf. recueil et plan en annexe du dossier « carte communale »*

- **Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier (forêt communale sur coteaux Ouest) : interdiction de certaines constructions et de certaines activités liées au bois dans un rayon de 500m, 1 km ou 2 km ;**
- **Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (le cours de l'Echez) : servitude de passage des engins de curage ;**
- **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz ; au Sud et à l'Est de la commune : servitude « non aedificandi » de 4 à 10 m.**
- **Servitudes relatives aux canalisations électriques d'alimentation générale et de distribution d'énergie électrique (ligne EDF 225 kV et 63 kV entre le village et l'Echez) ;**



- **Servitudes résultant du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles (PER)** (inondations du 13/03/91 de part et d'autre du cours de l'Echez), dossier joint en annexe ;
- **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques** concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat (bande de 200 m de large traversant l'Est de la commune) ;
- **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques** (le long de la RD 935) ;
- **Servitudes relatives aux chemins de fer** (le long de la voie Tarbes-Mont de Marsan) ;
- **Servitudes aéronautique de dégagement** (liée à l'aéroport de Tarbes-Ossun, concerne les 3/4 Est de la commune) ;
- **Servitudes radio-électriques** de protection des installations de navigation et d'atterrissage (Balise de signalisation aérienne, route de Bazet).

### **Servitudes en cours d'institution**

- **Eau potable** : périmètres de protection du puits d'eau potable (Concerne des zones non constructibles actuellement) . cf. carte p37

Cette servitude établira de fortes contraintes pour les activités agricoles et interdit les constructions nouvelles.

### **Le Plan d'Exposition aux Risques Inondation (PER)**

Il est annexé au présent dossier. Les zones rouges et bleues sont dans le lit majeur de l'Echez. La zone bleue arrive au plus près du village au niveau de la départementale 93. Seules les maisons du quartier du pont de l'Echez sont concernées par ce zonage. Le règlement prévoit les mesures de préventions applicables aux bâtiments existants et futurs et aux autres travaux.

### 1.3.7 Bilan de la carte communale actuelle

La carte communale actuelle a été élaborée en 1978 et révisée en 1998 Elle comprend :

- une notice de présentation,
- un plan de zonage au 1/5000 avec le réseau d'eau,
- un recueil juridique avec la nomenclature des zones,
- un recueil des servitudes publiques,
- un plan des servitudes publiques,
- des pièces administratives.

#### **Les différentes zones** cf. plan page suivante

**Zone U** : dite « urbanisable » ou « constructible », destinées à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Elle se compose de 4 unités et couvrent 116,20 ha (10 % du territoire).

- **La zone U centrale** : elle correspond au bourg ancien sur la petite serre entre Souy et Echez et son extension récente vers le Sud, le long de la D7 et de la rue des Pyrénées entre D7 et D 93. On remarquera que la structure globale est assez homogène et satisfaisante dans l'occupation spatiale bien que très étirée vers le sud. Mais l'urbanisation s'est faite exclusivement en bord de voies existantes, sans création de nouvelle voie (hormis une multitude de courts barreaux en impasse desservant peu de parcelles). Ceci conduit à isoler au centre de 3 grands îlots des ensembles de parcelles libres dont les possibilités de desserte vont aller en s'amenuisant. Cette situation peut compromettre les capacités d'accueil encore importantes de ces secteurs.

Peu d'espace est disponible dans ce secteur, mis à part les parcelles de jardins ou les pré-vergers, en général en recul par rapport à la voie et nécessitant de traverser l'unité centrale foncière pour y accéder. Cependant on remarque quelques constructions neuves de maisons, suite à la démolition de vieux bâtis, en général des granges. La réussite de l'insertion du neuf dans ce maillage ancien est très délicate.

- **La zone U d'extension nouvelle Ouest** : elle même comporte deux noyaux. L'un au nord, en prolongement d'un quartier ancien, en rive gauche du Souy, le long de la voie communale de Pintac ou allées de Montjoie, au-delà du stade. L'autre noyau est plus au Sud, quartier Peyroulou, où, là aussi, à partir d'un petit foyer ancien une quinzaine de maisons plus ou moins dispersées se sont implantées le long de voies rurales : dite de Moncaut ou de Blanque, Peyroulou, du Néouvielle. Ce secteur est peu structuré.

De nombreuses parcelles sont encore libres surtout entre les deux noyaux.

- **La zone U d'extension nouvelle Est** : contre la commune de Bazet, de part et d'autre de la voie ferrée, le long du chemin rural d'Andrest. Au sud de la RD93, cette urbanisation fait face à un important lotissement de Bazet, tandis qu'au nord, cette extension, moins dense, se développe à l'arrière de l'ensemble industriel de Bazet.

Aucune voie secondaire n'a été créée, il y a beaucoup de parcelles en drapeau et quelques unes sont enclavées. Il reste quelques terrains libres.

- **La zone U du «Retro»** : encore plus isolée et plus au Sud, le long de la RD 935, un groupe de 5 bâtisses et une parcelle libre.

**Zone NC** : dite « agricole » est une zone naturelle à protéger en raison de la valeur agricole des terres. Elle couvre 442,10 ha.

Elle est scindée en 4 secteurs : deux grands, à l'ouest de L'Echez et à l'est du Souy plus deux petits : quartier Lanne-Dessus au Sud du village et quartier Laing entre le village et l'Echez.

Elle comporte deux sièges d'exploitations (bâtiments et maisons) : quartier Lapale et Lannes et un hangar (quartier Ychar). On y rencontre aussi 4 maisons d'habitation (quartier Lannes-Dessus) au sud du village, quartier Houndirou à côté de la station de pompage, le garde-barrière, et une en bord de RD935.

**Zone ND** : dite « Naturelle » de protection et comprenant des zones à risques ou nuisances sur 574,70 ha. Elle comprend, de part et d'autre de l'Echez, la zone rouge et la zone bleue du plan de prévention des risques naturels liés aux inondations, les berges du canal et du Souy, les bois des coteaux ouest.

Elle abrite deux lieux habités : le quartier du pont de L'Echez et le château de la Montjoie.

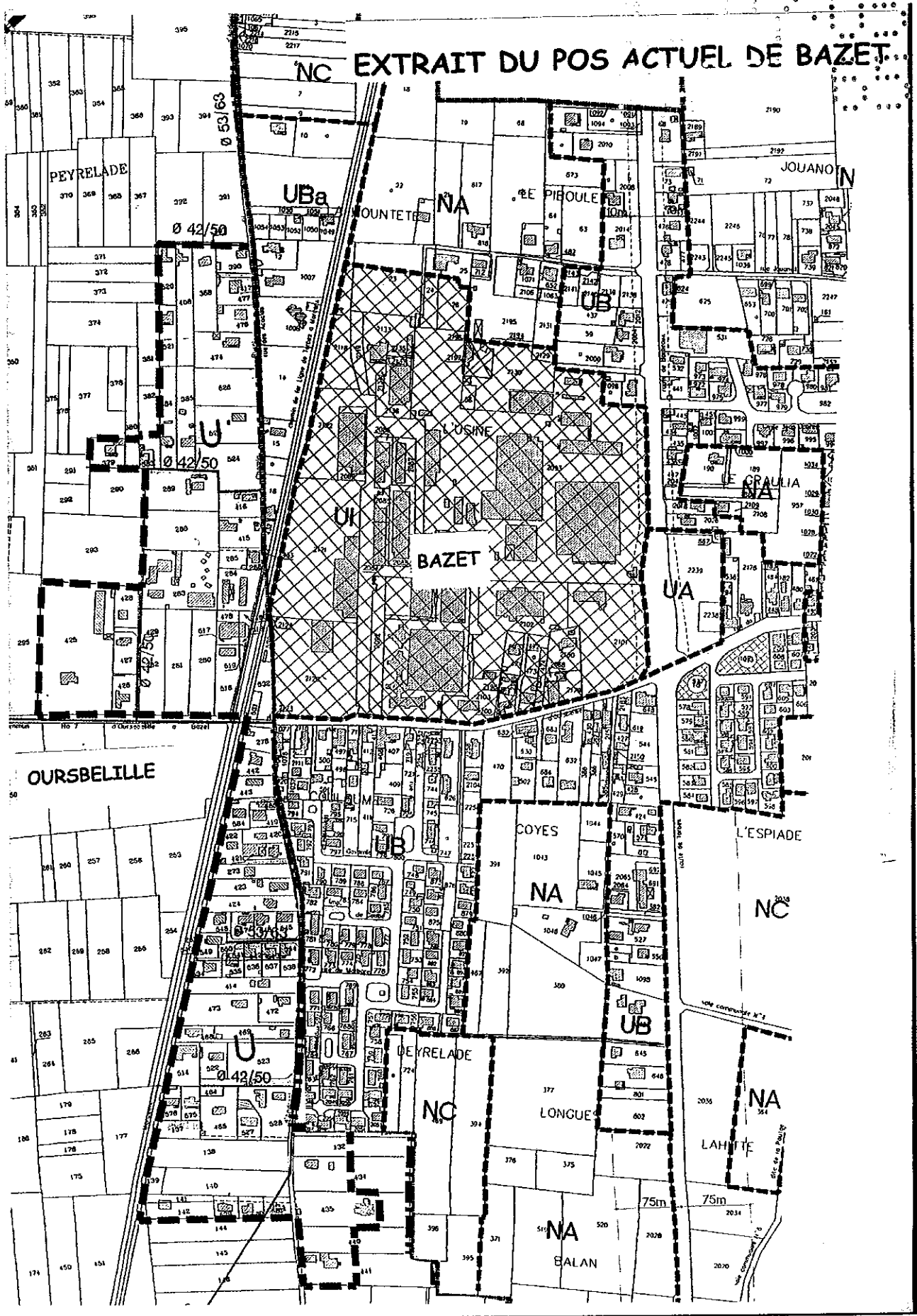
## Bilan

Les dernières constructions ont surtout été réalisées sur le quartier Peyroulou et dans l'étiement Sud du bourg. Le mitage de la plaine agricole est net au quartier Peyroulou

Il n'y a pas eu de construction en dehors des zones prévues. Une maison et un bâtiment agricole ont été construits en NC au quartier Lannes.

On peut constater que beaucoup de parcelles sont encore disponibles dans les zones ouvertes à l'urbanisation dans la carte révisée en 1998.





## **I.4 PRISE EN COMPTE DES PROJETS COMMUNAUX ET INTER-COMMUNAUX**

### **1.4.1 Les projets communaux**

- Extension du réseau d'assainissement collectif
- Réflexion pour trouver une nouvelle utilisation pour le château de la Montjoie ;
- Voirie : revêtement et création du réseau pluvial (rue du Néouvielle, rue de la Forêt, quartier Peyrelade).

### **1.4.2 Les documents d'urbanisme des communes voisines**

Seule la commune de Bazet possède des zones urbanisées et urbanisables contre Oursbelille (cf. extrait du POS actuel en cours de révision page précédente). Les zonages ont une concordance logique sauf au Sud, quartier Deyrelade-Lapujolle où une zone agricole, à cheval sur les deux communes, se fait enserrer entre les deux zones urbaines.

### **1.4.3 Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Urbaine Tarbaise (ancien SDAU) adopté en mai 1996 est devenu SCOT, Oursbelille appartient à son aire. Une rapide lecture des cartes de la planche de synthèse du SDAU permet de resituer la commune dans cet ensemble de 26 communes et de lister les principaux enjeux communaux à l'échelle de l'agglomération.

**Carte destination générale des sols** : les éléments suivants portés sur la carte résument les caractéristiques de la commune à l'échelle de l'agglomération.

Commune du nord de l'aire, à cheval sur les «terrasses d'Ibos et Juillan» et sur la « vallée de l'Adour Nord » au sein d'espaces agricoles majeurs et comportant un espace boisé naturel inaltérable, traversé par un couloir « très haute tension »

**Carte « orientations fondamentales d'aménagement »**

Pas de projet en termes de développement économique et d'infrastructure de transport, ni en terme social puisque finalement le Programme Local sur l'Habitat, évoqué à cette époque et à l'étude en 2003, ne porte que sur la communauté de communes du Grand Tarbes.

**Enjeux à l'échelle de l'agglomération :**

Finalement les enjeux retenus dans ce document concernent le milieu naturel, le patrimoine architectural et l'agriculture. Plus précisément sont évoqués :

- Urbanisation : Préserver et valoriser la qualité patrimoniale du village ;
- Arrêter le mitage le long de la D7 au nord et au Sud du village ;

- Forêt : Protéger et redécouvrir les espaces naturels boisés : Production forestière ;
- Eau : protection du milieu naturel que constituent le Souy et la Géline ; améliorer la qualité des eaux de l'Echez et valoriser son cours ; protection du captage ; prendre en compte le risque inondation ,
- Agriculture : soutenir les activités agricoles, protection et recomposition du bocage (Nord-Est de la commune).

## **1.5 PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT**

La commune a accueilli 93 personnes de plus sur les 17 dernières années (1982-1999). Soit 5,5 personnes/an. Pour une prévision à 10 ans, cela donne 55 personnes de plus. En comptant sur une moyenne de 2,67 personnes/foyer en résidence principale, cela conduit à la création de 20 logements neufs (2 par an).

Les chiffres de la construction donnent 93 logements nouveaux en 17 ans soit une moyenne de 5,5/an. Pour une prévision à 10 ans cela conduit à 55 logements.

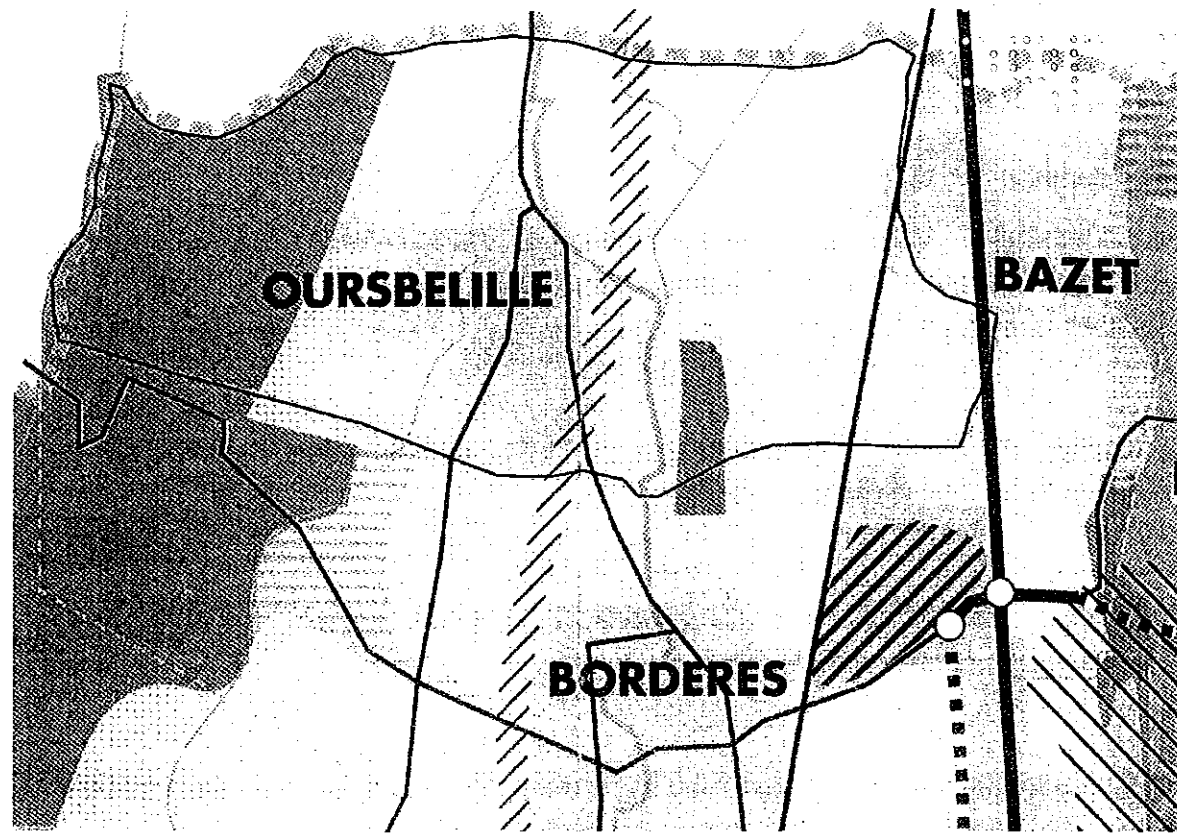
La différence de prévision vient du fait que l'accroissement démographique est la résultante de deux flux, naturel et migratoire. Si l'on ne tient compte que des nouveaux arrivants, qui sont ceux qui construisent, cela donne 246 personnes nouvelles en 17 ans soit 92 logements (2,67 personnes par foyers) donc une prévision 55 logements.

Ces hypothèses s'entendent en maintenant une croissance démographique moyenne basée sur celle des dernières années, alors que les prévisions sur le bassin Tarbais sont pessimistes, et en tablant sur du logement neuf, or il y a quelques vacants à Oursbelille et des logements anciens vont sans doute se libérer en raison du vieillissement de la population.

En prenant l'hypothèse la plus optimiste (55 logements), en comptant uniquement sur de l'individuel, sur de grandes surfaces (1200 m<sup>2</sup>), et un besoin important en espaces publics pour aménager les nouvelles zones, on obtient un besoin maximum pour les 10 ans à venir de 80 000 m<sup>2</sup>.

En regardant la carte communale actuelle, on voit que les parcelles libres des zones U suffisent largement à couvrir ces besoins.

# EXTRAIT DU SDAU DE L'AGGLOMERATION TARBAISE - MAI 1996



## DESTINATION GÉNÉRALE DES SOLS (Extrait de la carte générale)

### environnement naturel

- rivière et plan d'eau
- espace naturel inaltérable
- espace agricole

### protections et contraintes

- périmètre de protection de GIAT industries
- coupure verte inaltérable
- protection de champs de captage

### limites administratives

- limite du schéma directeur
- limite communale

### équipement d'infrastructure

- voie ferrée, gare S.N.C.F.
- autoroute
- voie principale
- projet de voie rapide (tracé à l'étude)
- autre voie importante
- voie projetée prioritaire
- autre voie projetée
- aéroport, aérodrome
- couloir très haute tension

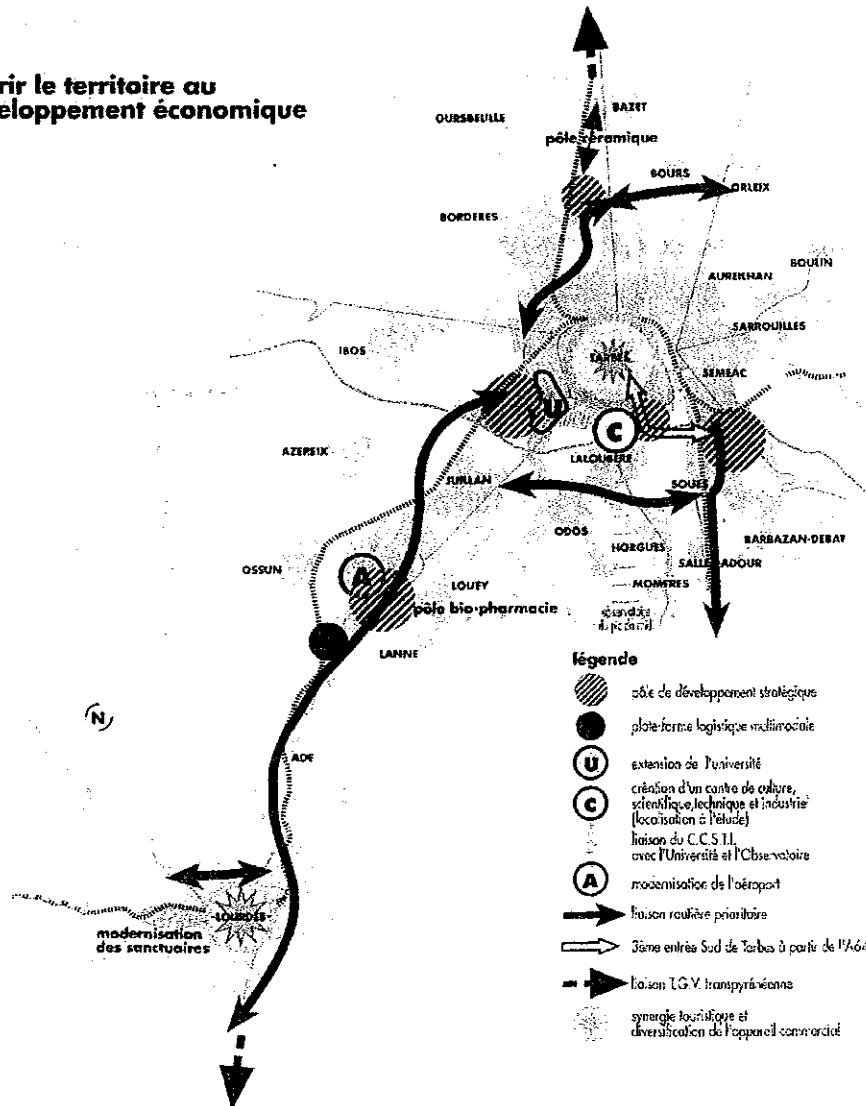
### fissu urbain

- zone urbaine
- zone urbaine centrale
- pôle commercial périphérique
- zone d'activité
- zone des sanctuaires
- emprise de zone militaire
- site de développement stratégique

### équipement de superstructure

- équipement sportif et de loisir
- équipement public de grande emprise
- parc public urbain
- parc public périurbain
- retenues de l'Cusse, du Souy, du Mardaing
- Unité Touristique Nouvelle (lac de Lourdes)

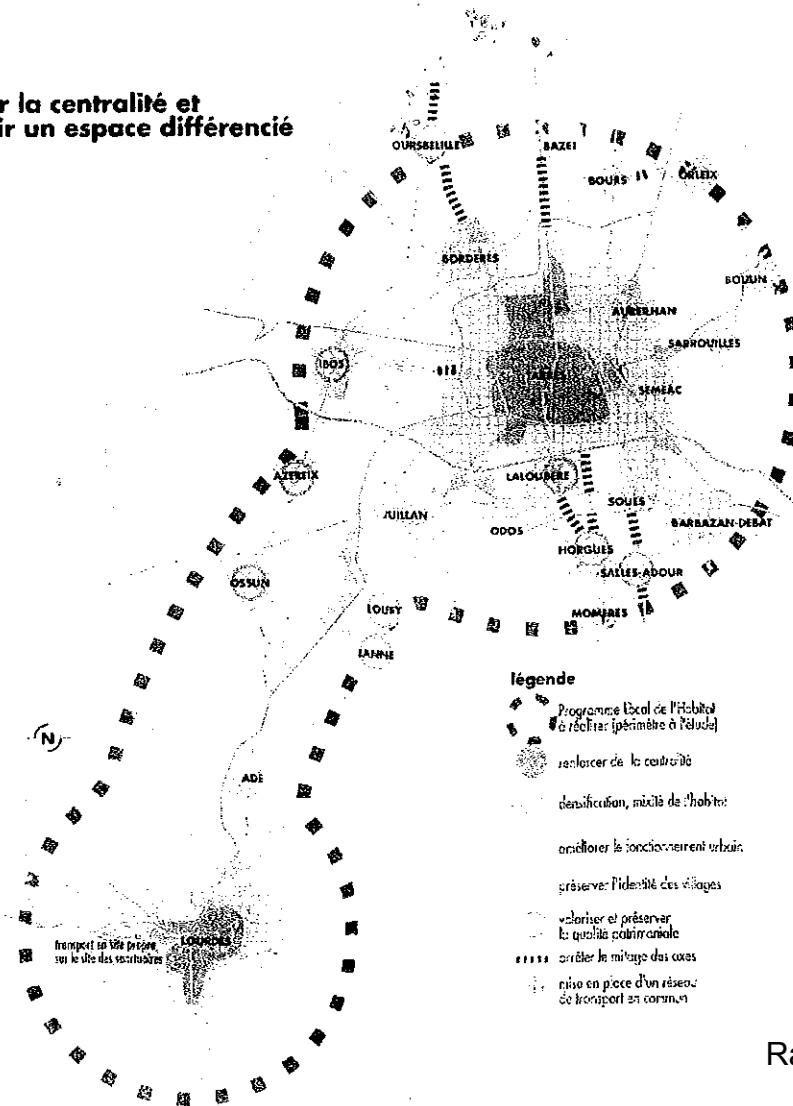
## ouvrir le territoire au développement économique



### légende

- site de développement stratégique
- plateforme logistique multimodale
- extension de l'université
- création d'un centre de culture, scientifique, technique et industrie (localisation à l'étude)
- liaison du C.C.S.I.I. avec l'Université et l'Observatoire
- modernisation de l'espace
- liaison routière prioritaire
- liaison entrée Sud de Tarba à partir de l'A-64
- liaison LGV transpyrénéenne
- synergie touristique et diversification de l'équipement commercial

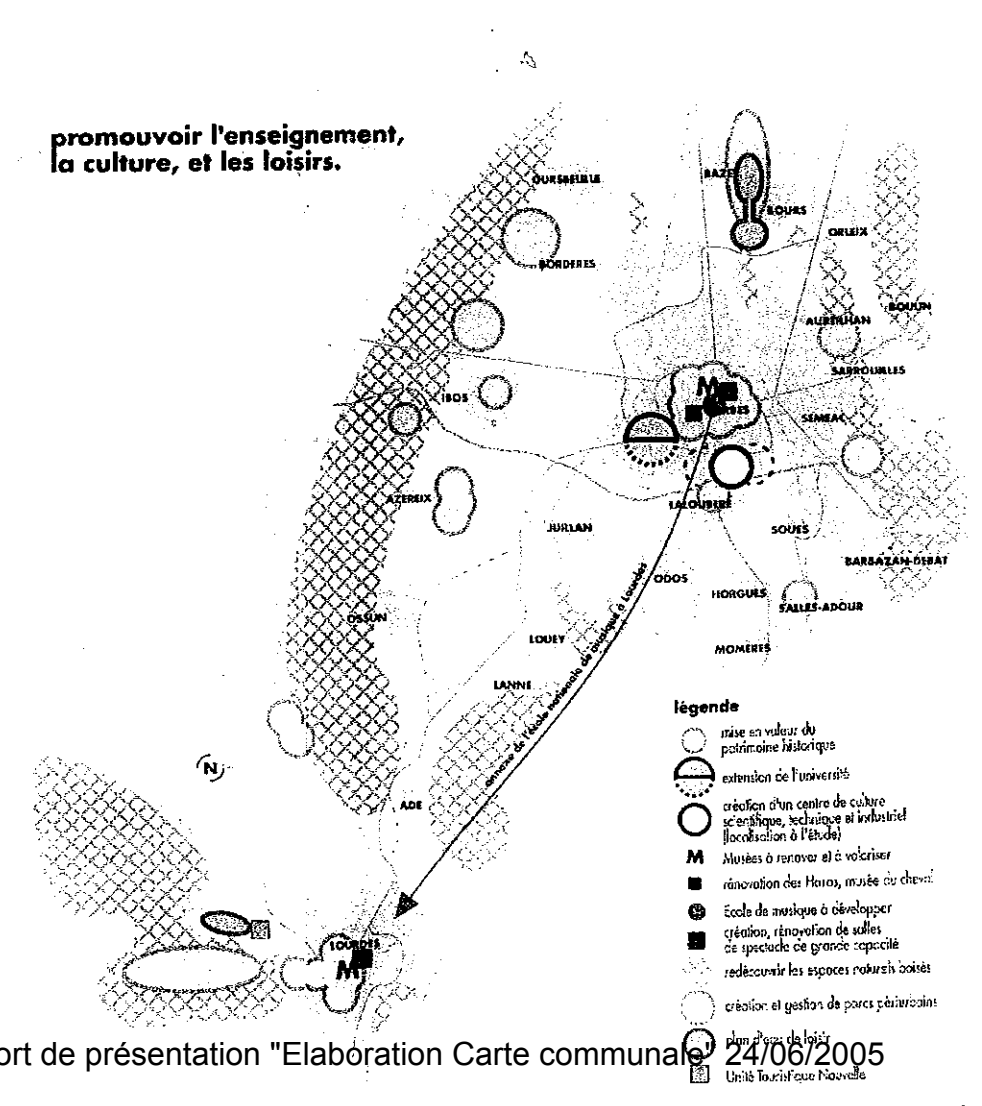
## renforcer la centralité et maintenir un espace différencié



### légende

- Programme local de l'habitat et de réhabilitation (périmètre à l'étude)
- renforcer de la construction
- identifier le fonctionnement urbain
- préserver l'identité des villages
- valoriser et préserver la qualité patrimoniale
- créer le maillage des axes
- mise en place d'un réseau de transport commun

## promouvoir l'enseignement, la culture, et les loisirs.



### légende

- mise en valeur du patrimoine historique
- extension de l'université
- création d'un centre de culture scientifique, technique et industriel (localisation à l'étude)
- Musées à rénover et à valoriser
- rénovation des Maisons, musée du cheval
- école de musique à développer
- création, rénovation de salles de spectacle de grande capacité
- redécouvrir les espaces ruraux boisés
- création et gestion de parcs paysagers

## 1.6 SYNTHÈSE ET ENJEUX

### 1.6.1 Synthèse de l'état des lieux

#### → La démographie :

Une légère perte de population, de même niveau que le département, après 60 ans de croissance. Un solde naturel très déficitaire, un vieillissement de la population, mais un solde migratoire positif stable

→ La vie sociale préservée au travers de l'école et d'un réseau associatif vivant mais les commerces de proximité disparaissent

→ L'agriculture : Activité économique importante, qui tire bien parti du territoire, mais en a fortement bouleversé le paysage

→ L'activité économique : L'artisanat lié à la construction est encore bien présent, il n'y a pas de zone d'implantation spécifique réservée

Les commerces de première nécessité sont absents (grande proximité de Bazet et Tarbes)

#### → Les paysages :

Un cadre de vie de qualité grâce au caractère groupé du vieux village et à sa qualité architecturale, à l'écrin constitué par les deux ruisseaux et leur ripisylve qui l'encadrent, et à l'ensemble boisé des coteaux Ouest, en arrière plan

Le paysage de la plaine agricole se banalise avec la disparition des prairies bocagères au profit de la monoculture du maïs

Le caractère groupé des bourg traditionnel s'estompe surtout vers le Sud

Des quartiers nouveaux se forment à l'Ouest du Souy et contre Bazet, en rupture avec l'organisation et l'architecture traditionnelles du bâti

#### → Les risques naturels :

La commune est soumise au risque inondation dans sa partie centrale, limitant de façon nette les extensions du village vers l'Est

## 1.6.2 Les enjeux majeurs de la carte communale

- **Préserver les limites anciennes du bourg encore bien marquées pour mettre en valeur la qualité urbaine et architecturale du centre ancien** : du Nord, à l'Est et au Nord-Ouest entre les arrières de la rue Jean Moulin et le Souy ;

→ Pas d'extension, seules des micro-zones périphériques ont été travaillées.

- **Structurer toute la partie centrale entre les rues Jean Moulin, Jean Jaurès et des Pyrénées** ;

→ Créer des voies de désenclavements de toute la partie centrale pour valoriser les parcelles libres et créer un maillage reprenant le dessin de la partie ancienne pour mieux l'y rattacher.

*NB : la carte communale n'offre pas de possibilité dans ce domaine mis à part le droit de préemption et la procédure de « Participation pour voies et réseaux ». Pour une mise en oeuvre éclairée de ces outils, la commune aurait tout à gagner à réaliser dès maintenant des schémas d'aménagement de ces différents quartiers afin d'être prête à réagir au fur et à mesure des opportunités.*

- **Recentrer le développement des extensions à l'Ouest du Souy pour limiter le mitage** ;

→ La solution peut être la suppression, dans un premier temps, de la zone centrale ouverte à l'urbanisation pour favoriser le remplissage des deux noyaux existants et favoriser leurs liaisons par la densification de la zone contre le Souy reliant les deux quartiers anciens de ce secteur. L'autre solution serait aussi (comme dans la partie centrale) de dessiner des schémas d'aménagement du quartier pour faire évoluer les réseaux en même temps que la desserte secondaire du quartier.

Quelques zones périphériques ont été retravaillées.

- **Bloquer les extensions Est contre Bazet pour préserver la plaine agricole** ;

→ La zone actuelle est bien limitée à l'existant, peu de possibilités restent pour améliorer les dessertes internes et la liaison avec le lotissement de Bazet.

## 2 CHOIX DE LA COLLECTIVITE ET ZONAGE RETENU

La commune d'Oursbelille a choisi de conserver l'enveloppe générale des zones constructibles autorisées dans la carte communale précédente avec seulement quelques légères modifications. Ces dernières ont consisté essentiellement à éliminer quelques parcelles en bout de zones ou des parcelles pas, ou mal ou encore difficilement, desservies par les réseaux. cf. plan en page suivante

Sur la grande zone U centrale, les modifications sont les suivantes :

- Rajout du terrain accueillant le nouveau hangar communal au bord du canal du moulin et un bout de parcelle, sans doute oublié, abritant une maison ancienne à côté du boulodrome ;
- L'enveloppe a ensuite été resserrée au maximum en s'appuyant sur le bâti ancien pour :
  - Garder le cachet de cette limite ancienne encore bien perceptible ;
  - Ne pas rendre constructible les parcelles arrières (jardins, pré-vergers, enclos,...) qui ne peuvent être desservies que par les parcelles déjà bâties en bord de voie publique ;

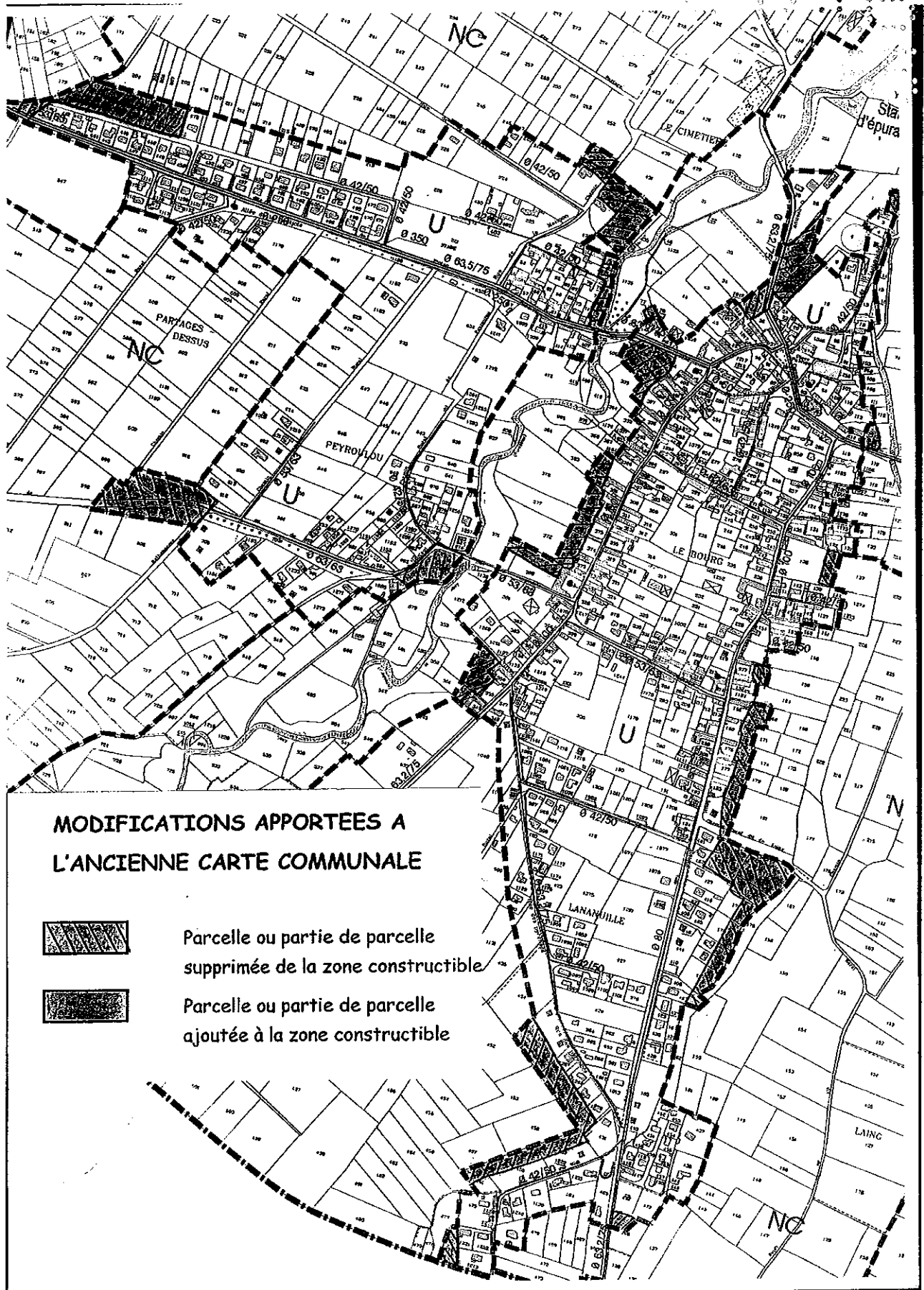
Ceci a aussi amené à « isoler » l'ensemble « garage automobile et maison attenante », plus une parcelle sur laquelle un permis de construire a été délivré, au bord de la RD7 au Nord afin de garder l'entrée en agglomération qui démarre sur le village ancien ; cet îlot fait environ 0,8 ha.

- A la pointe Sud, élimination de deux petites parcelles (non desservie par une voie pour l'une et créant une sortie supplémentaire sur la RD7 en entrée d'agglomération pour l'autre) ; suppression d'une bande arrière de parcelles pour problème de desserte et pour limiter l'augmentation des foyers à raccorder aux réseaux dans ce secteur.
- Côté Est : un ensemble de parcelles et parties de parcelles sont enlevées car non desservies par le RD7 (mais par le chemin rural de Laing) et en léger contrebas ce qui rend difficile le raccordement à l'assainissement collectif.

Cette grande zone U centrale a une superficie de **53,70 ha**.

La zone U d'extension nouvelle Ouest, elle a été conservée dans son ensemble malgré les difficultés à gérer la progression de l'urbanisation et des réseaux. Les modifications sont les suivantes, elles aboutissent à une superficie de **37 ha**.

- Suppression, au sud, de deux ensembles qui appartiennent à la commune (la place en bord de Souy, et parcelles boisées en pointe entre trois chemins ruraux).



- Suppression de parcelles au Nord du stade pour s'éloigner du bord du Souy et s'arrêter aux parcelles construites.
- Suppression de la pointe nord-ouest du lotissement de la Montjoie car mal desservie en eau et assainissement et humide.

Aucune modification de la zone U contre Bazet : 16,70 ha

Classement en Ua de la zone U du «Retro» le long de la RD 935, 2 ha.

Création d'une zone Ua autour du Château de la Montjoie pour permettre la construction éventuelle d'unités autonomes afin de ne pas bloquer des projets à venir de reconversion du site.

Cette zone a une superficie de 1,2 ha.

Ceci aboutit à 111,4 ha de zones urbaines (9,83 % du territoire communal), réparties en 3 secteurs principaux, contre 116,20 dans la carte précédente. Environ 1/6<sup>ème</sup> de ces surfaces ne sont pas encore urbanisées ( 18 ha) ce qui permet largement de couvrir les besoins à dix ans évalués à 8 ha.

### 3 INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

Ce zonage tient compte :

- Des paysages et du milieu naturel : Les zones à urbaniser sont bien localisées autour de ce qui est déjà urbanisé sans empiéter sur des milieux sensibles que sont la forêt, le bocage, les zones humides et inondables de bord de rivières. L'enveloppe de la zone à urbaniser autour du village ancien est resserrée pour conserver cette limite traditionnelle qui est un des atouts paysagers de la commune, les extensions nouvelles pouvant se faire au Sud ou dans les quartiers nouveaux de l'Ouest ou de l'Est de la commune.

- De l'agriculture : La zone agricole n'est pas diminuée par rapport à l'ancienne carte communale. La seule zone qui peut poser problème est celle de Partage-Dessus/Peyroulou où le mitage actuel, un peu désordonné, peut compliquer l'exploitation agricole tant que la zone n'aura pas franchement basculé dans l'urbain (morcellement, cohabitation avec l'habitat).

Le risque pour l'avenir est le gaspillage de terrain au centre des îlots du bourg qui se font enclaver car non desservis par des voies. La solution lorsque tout sera saturé sera alors d'urbaniser des zones agricoles extérieures. Or à long terme il semble plus opportun de construire ces îlots proches du centre bourg et d'y organiser des liaisons et que les cultures soient à l'extérieur de la zone urbanisée. L'outil le plus approprié pour gérer cela est un Plan Local d'Urbanisme. En attendant la commune peut élaborer des schémas d'aménagement et les mettre en oeuvre, au fur et à mesure des opportunités, en exerçant le droit de préemption urbain et en ayant recours à la « participation pour voies et réseaux ».

- Du risque d'inondations : le zonage du PERI est respecté ; seules des habitations anciennes se trouvent en zone inondable (pont de l'Echez sur la RD 92).

- De la capacité des réseaux : le facteur limitant dans les réseaux est l'assainissement. La collectivité va devoir faire des efforts financiers importants pour desservir de nouveaux secteurs ; de plus le programme est à « la remorque » de l'urbanisation au lieu de la devancer. En effet, la prochaine étape est de collecter tout le quartier contre Bazet alors qu'il est presque entièrement bâti. L'étape ultérieure sera les extensions du quartier Peyroulou. En attendant ces réalisations, l'augmentation du nombre de dispositifs d'assainissement autonome peut fragiliser la qualité de la ressource en eau potable.

### TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

#### **Dispositions générales communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales**

##### **Code de l'urbanisme : Règles générales d'utilisation du sol**

Art. L. 110 (L. no 83-8, 7 janv. 1983, art. 35, L. no 87-565, 22 juill. 1987, art. 22-I, L. no 91-662, 13 juill. 1991, art. 5 et L. no 96-1236, 30 déc. 1996, art. 17-I-1o).- (\*) Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

(LOI SRU n° 2000-1208, 13 déc. 2000, art. 1er, A, I)

Art. L. 121-1 (L. no 2000-1208, 13 déc. 2000, art. 1er, A, II).-Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1o L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2o La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en

Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 24/06/2005

## Contenu des cartes communales

Art. \* R. 124-1 (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er).- La carte communale après un rapport de présentation comprend un ou plusieurs documents graphiques. Le ou les documents graphiques sont opposables aux tiers.

Art. \* R. 124-2 (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er).-Le rapport de présentation :

- 1o Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;
- 2o Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L. 110 et L. 121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, le changements apportés à ces délimitations ;
- 3o Évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Art. \* R. 124-3 (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er).-Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre Ier du titre Ier du livre Ier et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

## Élaboration et révision des cartes communales

Art. \* R. 124-4 (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er).-Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent conduit la procédure d'élaboration ou de révision de la carte communale.

Le préfet, à la demande du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, transmet les dispositions et documents  
Rapport de présentation "Elaboration Carte communale" 24/06/2005

mentionnés à l'article R. 121-1. Il peut procéder à cette transmission de sa propre initiative.

**Art. \* R. 124-5** (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er).-Conformément à l'article L. 112-1 du code rural, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent consulte, lors de l'élaboration ou de la révision de la carte communale, le document de gestion de l'espace agricole et forestier, lorsqu'il existe.

**Art. \* R. 124-6** (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er).-Le projet de carte communale est soumis à enquête publique par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans les formes prévues par les articles 7 à 21 du décret modifié no 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi no 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement. Toutefois le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent exerce les compétences attribuées au préfet par les articles 7, 8, 11, 12, 16 et 18 à 21 de ce décret.

Le dossier est composé du rapport de présentation du ou des documents graphiques. Il peut être complété par tout ou partie des documents mentionnés à l'article R. 121-1.

**Art. \* R. 124-8** (D. no 2001-260, 27 mars 2001, art. 1er).-La délibération et l'arrêté préfectoral qui approuvent ou révisent la carte communale sont affichés pendant un mois en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et, dans ce cas, dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

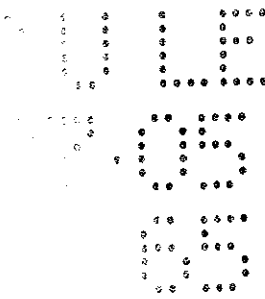
L'arrêté préfectoral est publié au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

La délibération est en outre publiée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales ou, lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du même code, lorsqu'il existe.

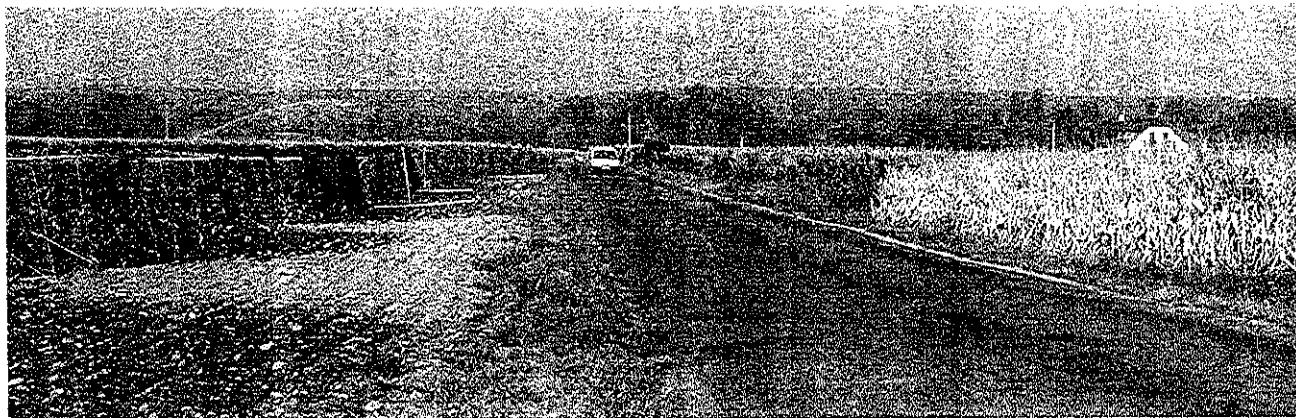
Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

L'approbation ou la révision de la carte communale produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

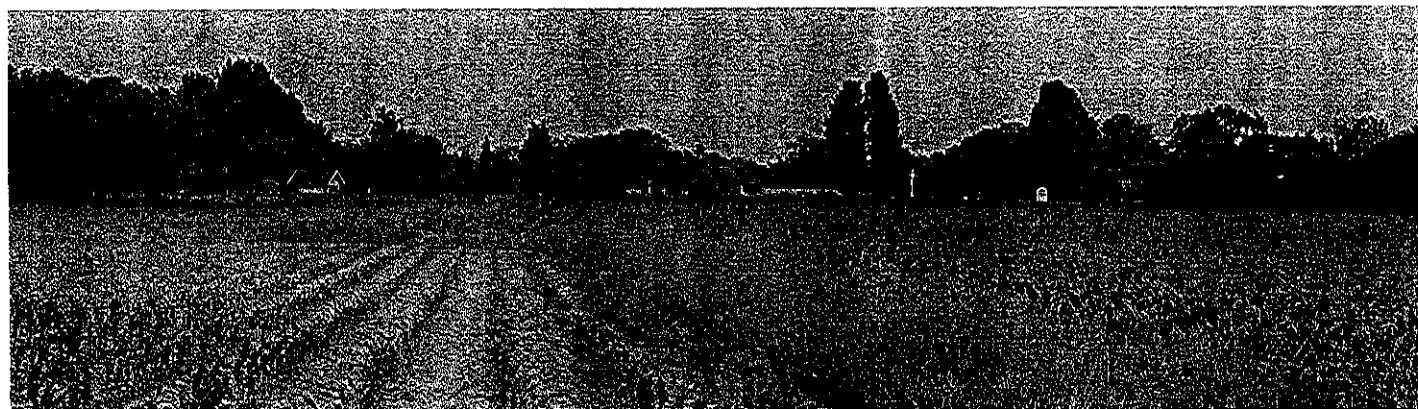
# PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES



# UN TERRITOIRE AGRICOLE DANS LA PLAINE DE L'ADOUR

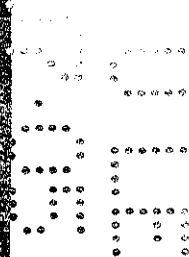
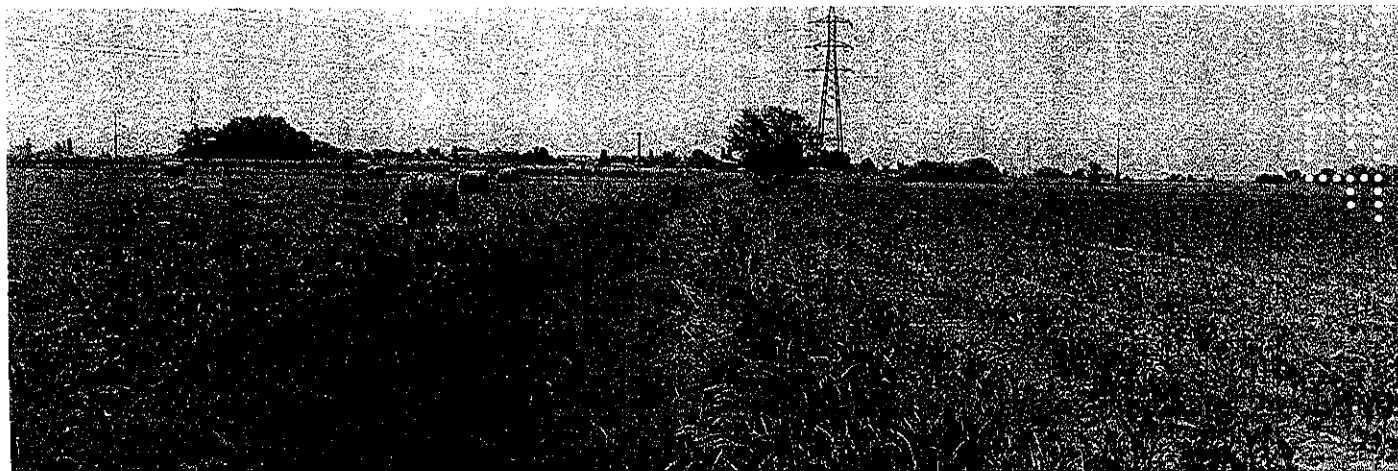


Vue depuis la D93 en  
provenance de Bazet ;  
haricots et maïs en  
premier plan, puis ripisylve  
de l'Échez, au fond la  
forêt sur le coteau Ouest



Vue depuis l'ouest du  
village ; cultures, le  
cimetière, la ripisylve  
du Souy

Vue vers le Sud, en  
direction de  
Bordères dont on  
aperçoit les  
premières maisons



**LES ELEMENTS  
FORTS DU  
MILIEU  
NATUREL :  
bocage, rivières et  
canaux, forêt**



Bocage en bordure du canal du moulin d'Andrest



Le Souy  
bordé d'un  
alignement  
de platanes  
et de saules  
dans le  
village



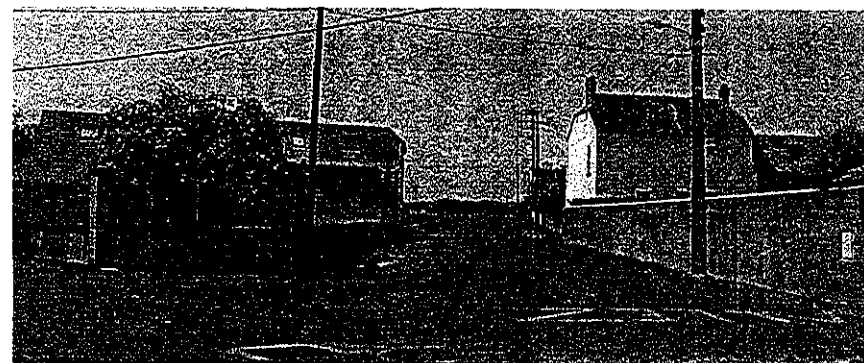
La forêt  
communale :  
chênaie et  
plantations de  
résineux

# LES ENTREES DE VILLAGE



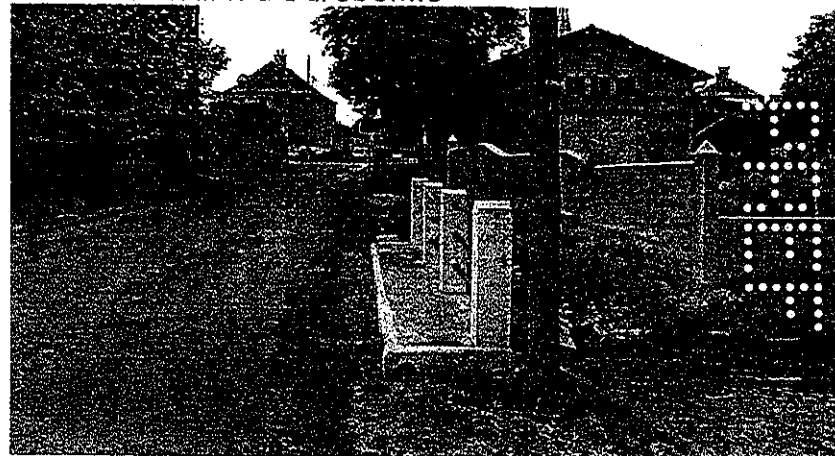
Entrée Sud sur la D7 en provenance de Bordères :  
lotissement Laing, rue des Pyrénées, rue du Pic du Midi  
Vue vers le Nord

Entrée Sud, D7, long étirement de constructions  
clairsemées : Vue vers le Sud



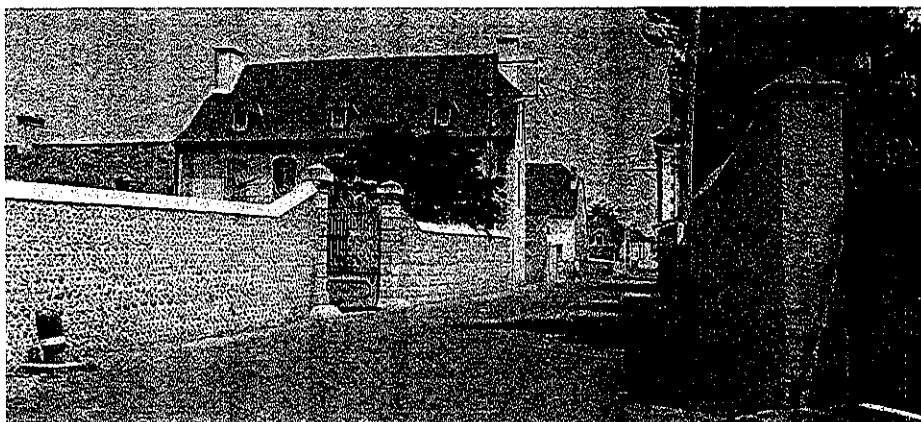
Entrée Sud-Ouest sur la D93 en provenance  
de Bordères, croisement rue Jean Moulin,  
rue des Pyrénées  
Vue vers le Sud

Entrée Est, sur la D93, en provenance de Bazet ;  
Canal du Moulin d'Oursbelille

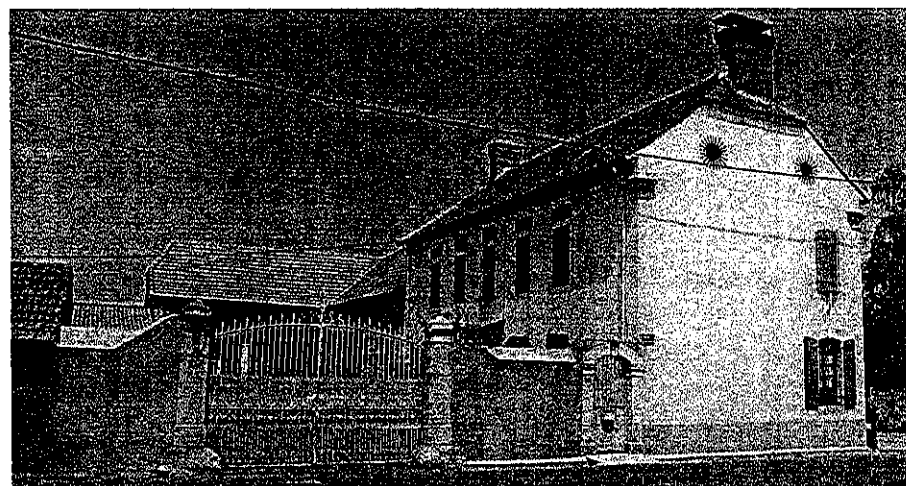


# UNE ARCHITECTURE BIGOURDANE TRADITIONNELLE DE QUALITE

Rue Jean Moulin : une des  
rues principales orientée  
Nord-Sud



Murs de clôture en galet, portail en fer avec pilier en pierre,  
pignon de bâtiments forment un front bâti le long des voies



Maison bigourdane traditionnell, : pignon Est en alignement  
sur la rue, annexes en L autour de la cour, maison à étage ,  
encadrements d'ouvertures en pierre, couverture  
d'ardoises

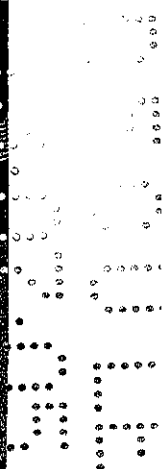
Front Sud de la rue Pasteur, maison rénovée



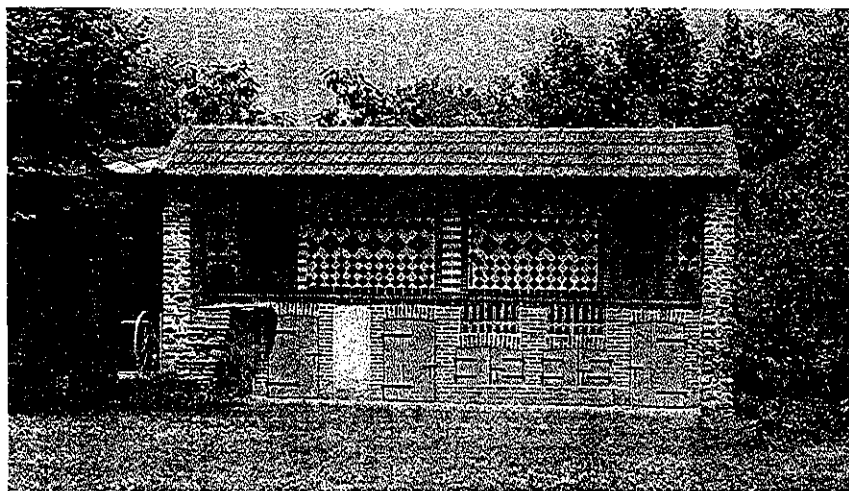
Front Nord de  
la rue Pasteur  
qui est  
orientée  
Ouest-Est,  
mariage du  
galet et du  
végétal



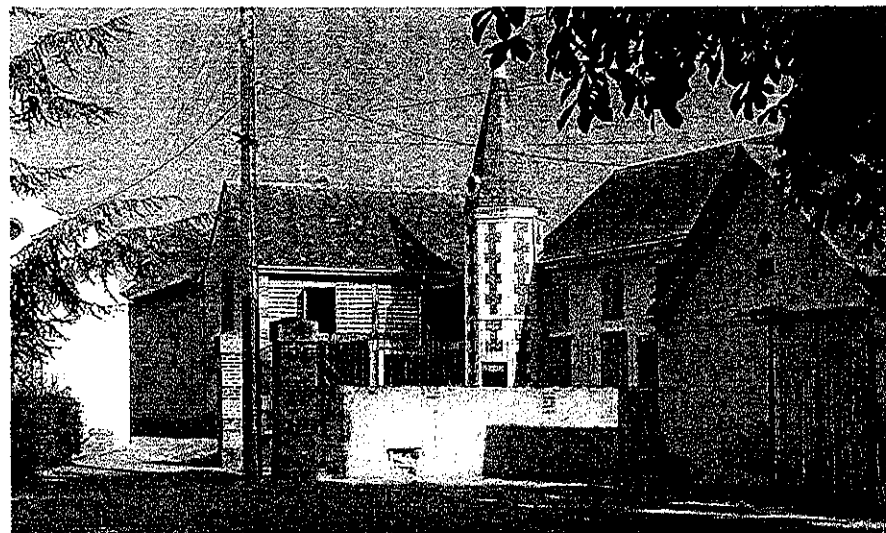
Rapport de présentation et de mise en œuvre



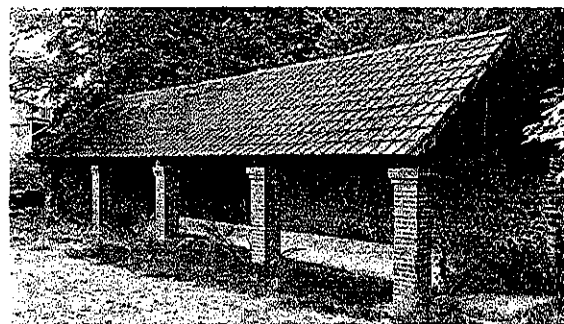
# UN PATRIMONE BÂTI BIEN CONSERVE, EN COURS DE RENOVATION



Architecture de brique : poulailler -  
cochonnier privé, lavoir communal



L'ancienne poste (privé)



Place Saint Etienne,  
derrière l'église

Demeure privée rénovée



Architecture de galets :  
encadrements bois sur  
les annexes, pierre sur la  
maison d'habitation  
rénovée avec enduit sur  
façade sud et pignon,  
galets apparents au nord



Rapport de présentation

# LES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS

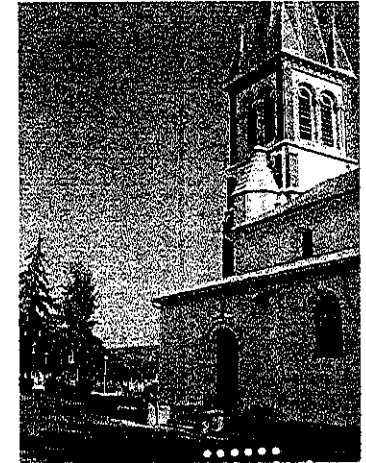
Un ensemble regroupé autour de la voie traversante avec plusieurs petites placettes

Mairie donnant sur le parvis de l'église, à droite et sur la place-rue



Aile de la mairie abritant la poste, petite place, église

Flanc Sud de l'église bordant la rue



La grande place



L'école face à la mairie, placette centrale avec parking



# LES EXTENSIONS NOUVELLES DU VILLAGE : une architecture et des implantations nouvelles



Placette de retournement au fond du lotissement Laing



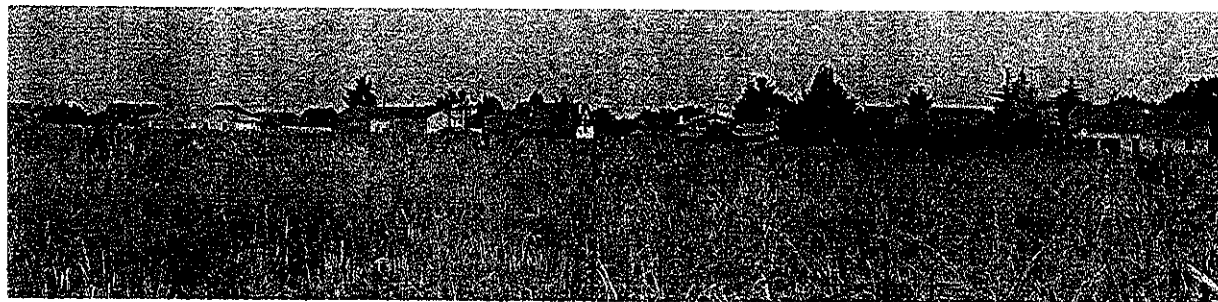
Impasse de la Hountête, contre les maïs, quartier « Bazet »

Allées de  
la  
Montjoie

Impasse des champs : appellation symbolique de la  
situation des voies dans tous ces nouveaux quartiers



**LES EXTENSIONS  
NOUVELLES DU  
VILLAGE : une  
insertion paysagère  
délicate**



Arrières Ouest de la rue des Pyrénées



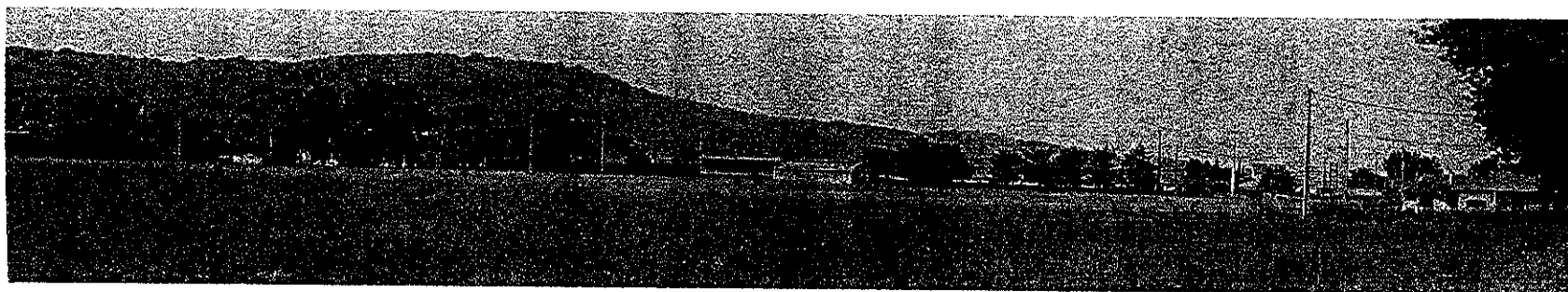
Îlot non bâti entre les rues des Pyrénées, des Lilas et Jean Jaurès



Rue des Pyrénées, entre ville et campagne



Quartier  
Partages-Dessus,  
arrière Ouest de  
la rue du  
Néouvielle



Quartier  
Peyroulou, vue  
vers le Nord  
barrée par  
l'avenue de la  
Montjoie, stade  
au centre